



Baromètre fiscal vaudois

5^{ème} Edition

Conférence de presse
Lausanne, le 7 novembre 2023



Agenda

Accueil et introduction

Hélène Béguin

Présidente du Conseil d'administration de KPMG Holding AG, KPMG

Structure des revenus fiscaux

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Imposition des entreprises: Vaud en comparaison intercantonale et internationale, défis futurs (Pilier 2)

Vincent Thalmann

Responsable pour la Suisse Romande de la fiscalité des entreprises, KPMG

Imposition des personnes physiques: Vaud en comparaison intercantonale, impact des réductions futures

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

La fiscalité comme outil d'incitation

Philippe Miauton

Directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, CVCI

Questions

Accueil et introduction

Hélène Béguin

Présidente du Conseil d'administration de KPMG Holding AG, KPMG

Contexte général

Développements internationaux observés

Changements majeurs du paysage fiscal international observés ces dernières **dix années** :

- **Pressions accrues** sur les pays à faible fiscalité
- Multiples projets pour augmenter la **transparence fiscale** et contrer les planifications fiscales dommageables dont le **projet BEPS** mené par l'OCDE incluant notamment l'imposition minimale mondiale
- Initiative en vue d'imposer l'**économie numérique**
- Glissement d'un système de promotion économique basé sur les incitations fiscales à un système de **subsidés**

Réponses et défis pour le canton de Vaud

Fiscalité des entreprises :

- Baisse du taux d'impôt sur le bénéfice dès 2016 en vue de l'abolition des statuts fiscaux privilégiés à fin 2019
- Introduction d'un **barème progressif** pour l'impôt sur le bénéfice en réponse à l'imposition minimale mondiale dès 2025

Fiscalité des personnes physiques :

- Introduction de diverses déductions et d'un **abattement de 3,5%** de l'impôt cantonal sur le revenu dès 2024
- Le canton de Vaud est toujours parmi les cantons **taxant le plus lourdement les personnes physiques**
- La position des personnes physiques vaudoises s'acquittant d'un impôt s'est **dégradée en comparaison intercantonale** pour certaines classes de revenu et de fortune depuis la dernière édition du Baromètre

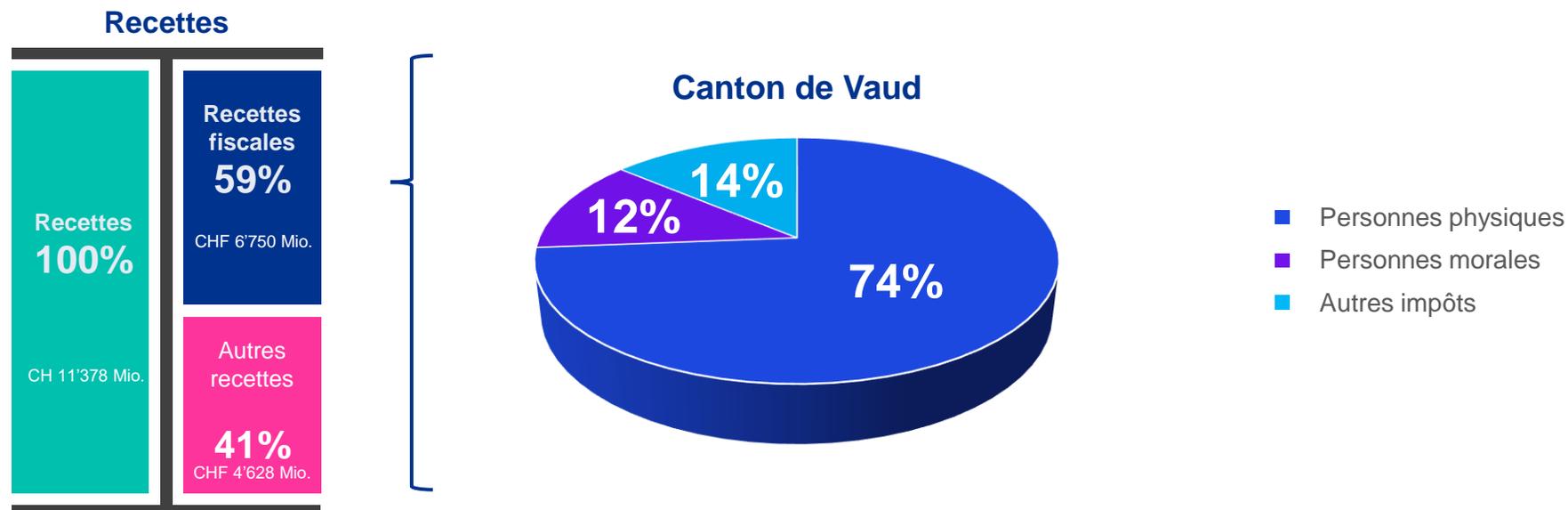
Structure des revenus fiscaux

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Structure des revenus fiscaux en 2022

Par type d'impôt : Canton de Vaud



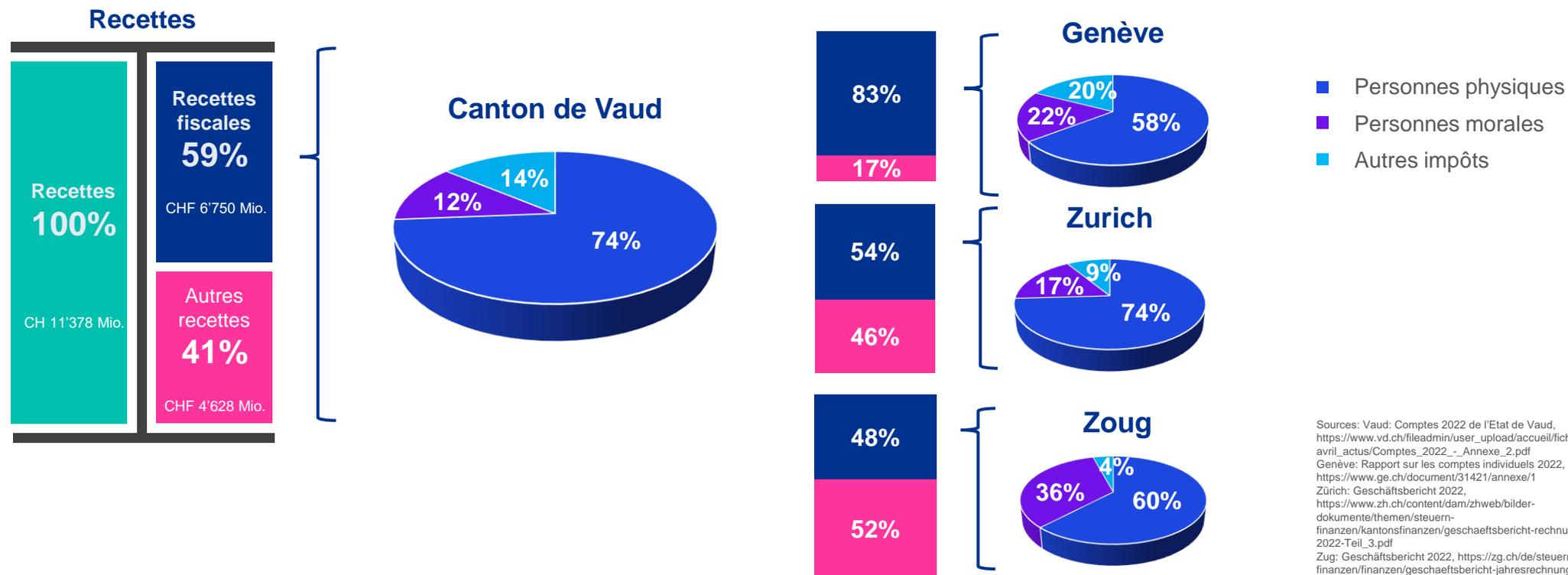
Source: Comptes 2022 de l'Etat de Vaud,
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2023_avril_actus/Comptes_2022_-_Annexe_2.pdf



59% du total des recettes du canton de Vaud résultent de revenus fiscaux. Près de trois quarts (74%) des revenus fiscaux proviennent des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques. Les personnes morales contribuent plus faiblement au financement du canton, avec environ 12% des recettes fiscales. Les autres impôts, qui comprennent notamment les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation, et les impôts sur les donations et successions, contribuent à hauteur d'environ 14% des recettes fiscales du canton.

Structure des revenus fiscaux en 2022

Comparaison par type d'impôt : Cantons de Vaud, Genève, Zurich et Zoug



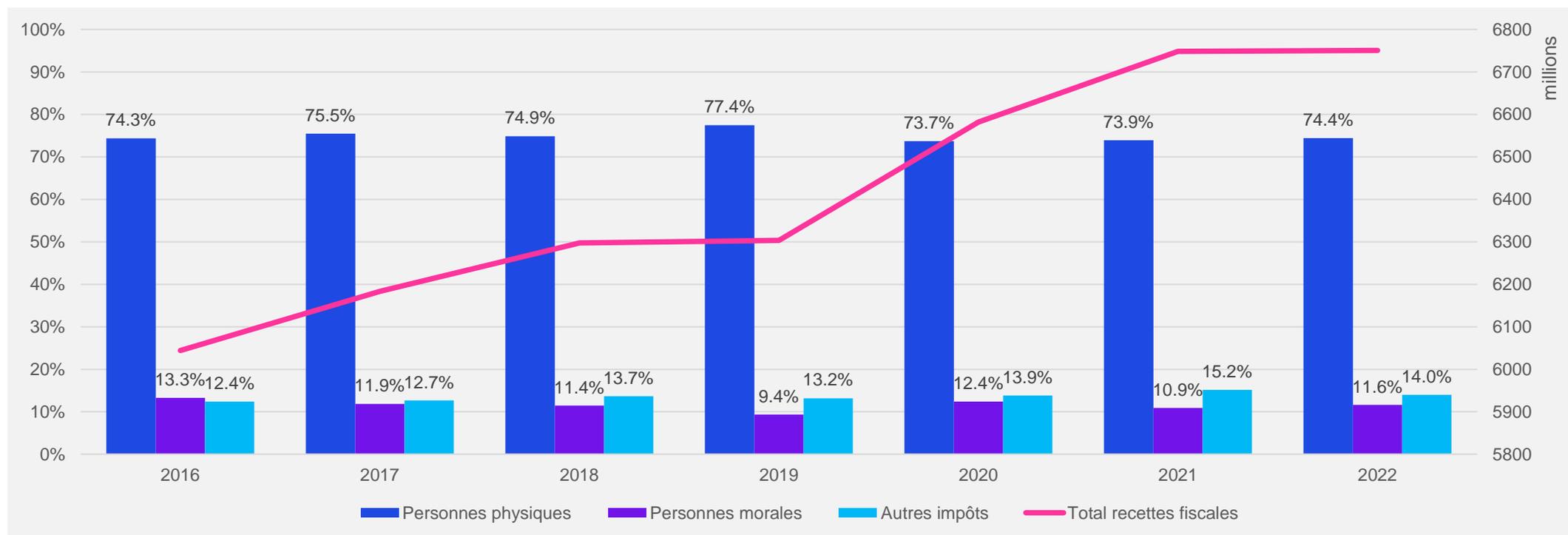
Sources: Vaud: Comptes 2022 de l'Etat de Vaud, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2023_avril_actus/Comptes_2022_-_Annexe_2.pdf
 Genève: Rapport sur les comptes individuels 2022, <https://www.ge.ch/document/31421/annexe/1>
 Zurich: Geschäftsbericht 2022, https://www.zh.ch/content/dam/zhweb/bilder-dokumente/themen/steuern-finanzen/kantonsfinanzen/geschaeftsbericht-rechnung/2022/GB-2022-Teil_3.pdf
 Zug: Geschäftsbericht 2022, <https://zg.ch/de/steuern-finanzen/finanzen/geschaeftsbericht-jahresrechnung>



En comparant la structure des recettes et le type d'impôt, le canton de Vaud est proche de Zurich. En revanche, les personnes physiques vaudoises sont proportionnellement plus sollicitées que les contribuables genevois et zougais.

Structure des revenus fiscaux

Evolution des recettes fiscales et des types d'impôt du canton de Vaud entre 2016 et 2022



Sources: Comptes 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 de l'Etat de Vaud, <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/finances-publiques/comptes>



La structure des types d'impôt est relativement stable entre 2016 et 2022. Les principales variations sont observées en 2019 et 2020. Le total des recettes fiscales – y compris effets exceptionnels – a augmenté, passant de CHF 6'044 mio. en 2016 à CHF 6'750 mio. en 2022.

Structure des revenus fiscaux

Personnes morales: Evolution des recettes de l'impôt sur le bénéfice du canton de Vaud entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Impôt sur le bénéfice, "effectif" (*)	663 211 632	612 715 702	583 119 533	452 540 474	691 614 147	605 387 790	661 086 608
./. Effets exceptionnels (**)	(39 000 000)	(21 100 000)	-	(54 328 467)	(305 926 522)	(86 407 219)	(25 895 870)
Total, "Impôt sur le bénéfice apuré"	624 211 632	591 615 702	583 119 533	398 212 007	385 687 625	518 980 571	635 190 738

Changements législatifs importants impactant les recettes de l'impôt sur le bénéfice entre 2016 et 2022:

Chiffres en CHF

Introduction progressive de la RIE III

Taux de base de l'impôt sur le bénéfice (***)

8.5%

8.0%

8.0%

3.33%

3.33%

3.33%

3.33%

Baisse du taux de base de l'impôt sur le bénéfice en % entre 2016 et 2022

-60.82%

Introduction de la RFFA

Suppression des statuts fiscaux au 31.12.2019

Introduction de mesures transitoires et de mesures favorisant les activités de R&D

Note: (*) Les impôts des personnes morales présentés dans les planches précédentes, incluent l'impôt sur le bénéfice « effectif » mais également l'impôt sur le capital et les autres impôts sur les personnes morales.

(**) La nature des effets exceptionnels n'est pas détaillée dans la réponse du Conseil d'Etat. Les auteurs du baromètre présument que sont groupés sous cette appellation des impôts liés à des événements exceptionnels (révocation d'exonération fiscale temporaire, transactions extraordinaires ou départ du canton de Vaud).

(***) Hors coefficient cantonal et communal

Source : Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Alexandre Berthoud, 23_REP_39. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/decision/decision/5e35425e-123d-45aa-b777-de7b07908d4a>



Le taux de base de l'impôt sur le bénéfice s'élevait à 9% en 2015. L'introduction de la RIE III a réduit progressivement le taux de 8,5% à 3,33%, entre 2016 et 2019, soit une baisse de 60,82%. Malgré cette baisse significative, les recettes de l'impôt sur le bénéfice 2022 sont de l'ordre de CHF 661 mio., au même niveau qu'en 2016. Si les effets exceptionnels sont exclus, les recettes apurées de l'impôt 2022 (CHF 635 mio.) sont même supérieures à celles de 2016 (CHF 624 mio.). En 2021 et 2022, le Conseil d'Etat explique l'augmentation des recettes apurées par l'effet cumulé de différents facteurs: suppression des statuts fiscaux (RFFA), augmentation de l'assiette de l'impôt de plusieurs contribuables, conjoncture, arrivée de nouveaux contribuables dans le canton.

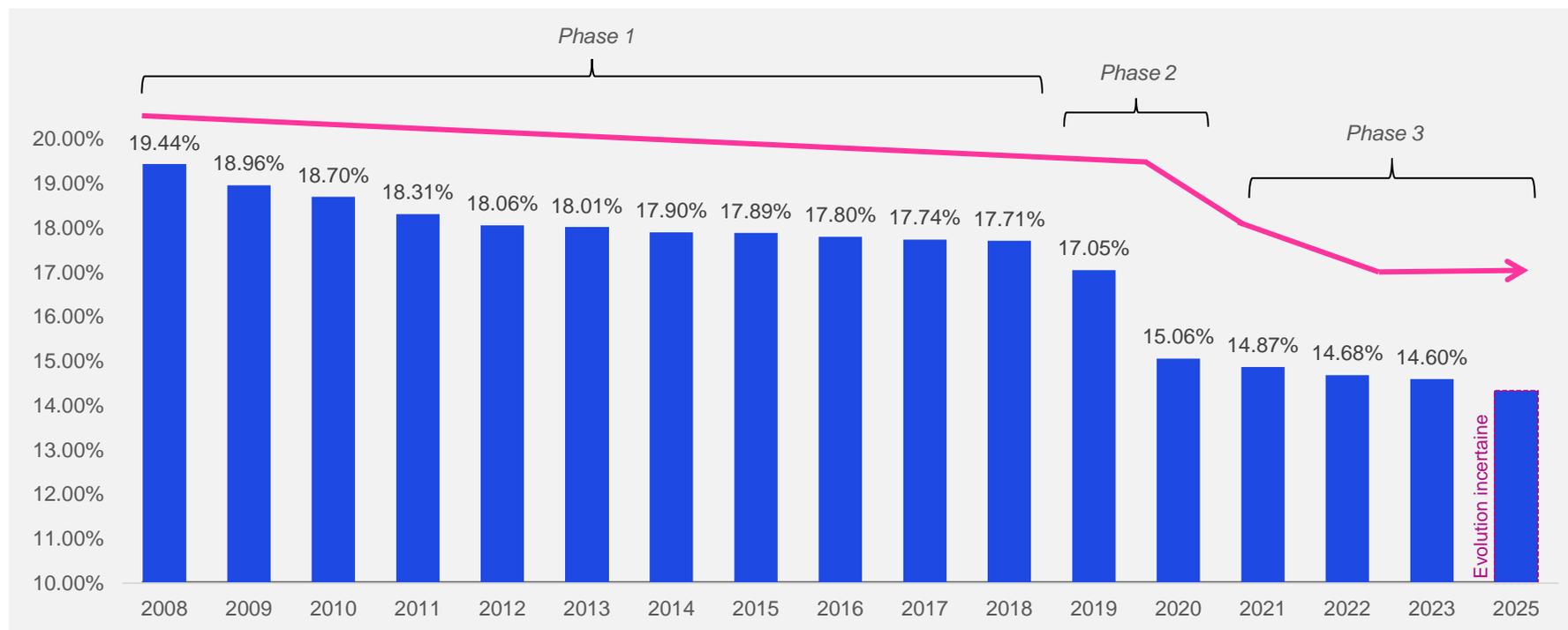
Imposition des entreprises

Vincent Thalmann

Responsable pour la Suisse Romande de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Moyenne suisse du taux d'impôt: Tendence 2008 - 2025



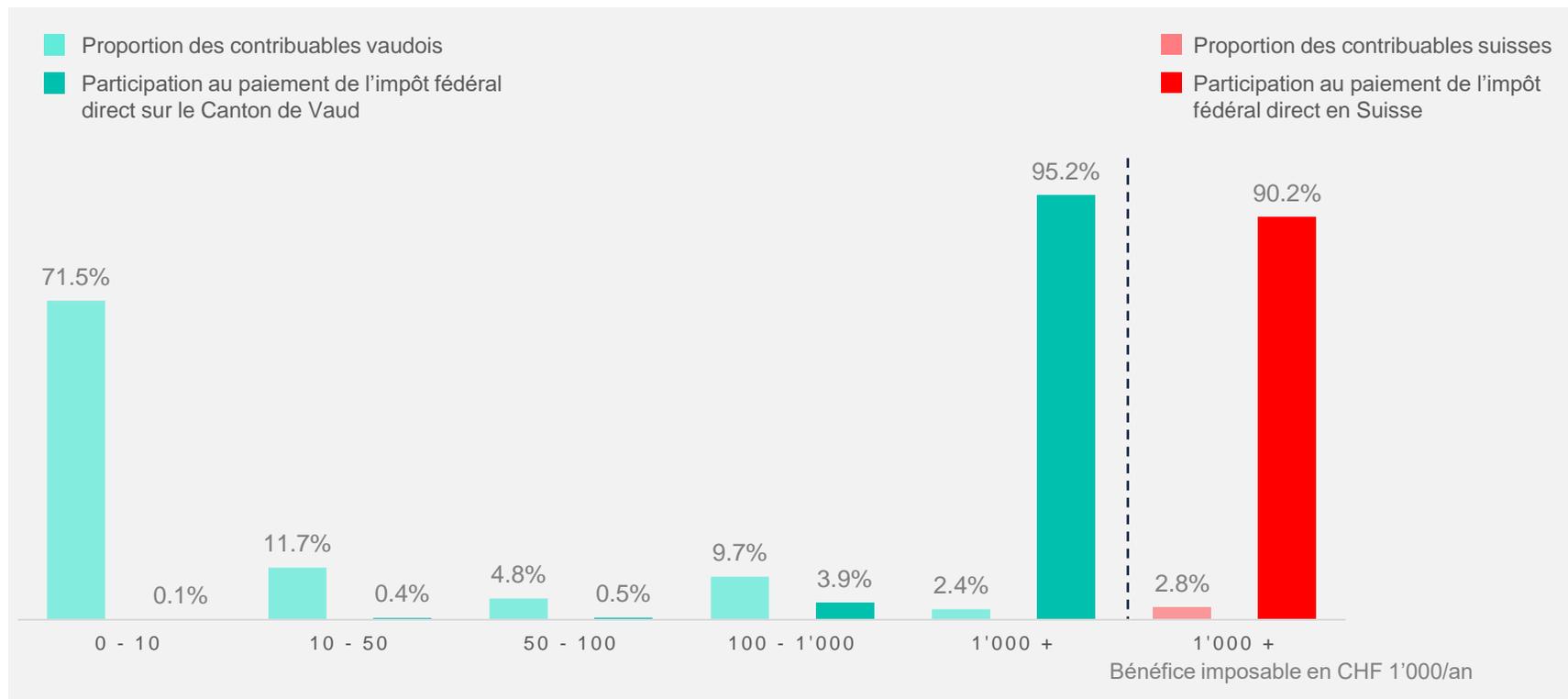
Note: Moyenne des taux d'impôt sur le bénéfice effectifs (taux avant impôt) au niveau fédéral, cantonal et communal pour les sociétés imposées de manière ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. En cas de taux progressif par palier, le taux maximal a été pris en considération. Source : KPMG Suisse



- **Phase 1** : Le taux d'impôt moyen suisse sur le bénéfice a globalement faiblement diminué de 2008 à 2018.
- **Phase 2** : Les baisses significatives entre 2019 et 2020 sont dues aux réductions parfois drastiques des taux cantonaux d'impôt, en réponse à la mise en application de la réforme fiscale par la plupart des cantons.
- **Phase 3** : Une faible baisse entre 2021 et 2023 est constatée suite aux réductions progressives des taux, déjà votées, par certains cantons (ex : ZH). Les futurs développements internationaux ont déjà (ex: NE, VD, GE) ou devraient amener certains cantons à remonter leur taux. L'évolution future est ainsi incertaine.

Quelles entreprises paient l'impôt fédéral direct?

Comparaison en fonction du bénéfice imposable (2019)



Source: Statistique sur l'impôt fédéral direct, l'année 2019 est la dernière année disponible en octobre 2023, <https://www.estv.admin.ch/dam/estv/tfr/dokumente/estv/steuerstatistiken/direkte-bundessteuer/dbst-jp-kanton-2019/jp19-tabelle-iii.xlsx.download.xlsx/jp19-tabelle-iii.xlsx>



Alors qu'environ 71,5% des personnes morales vaudoises ne paient pratiquement aucun impôt fédéral direct, 2,4 % des personnes morales supportent plus de 95,2 % de la charge d'impôt fédéral direct. Cela signifie que la quasi totalité de la charge fiscale est supportée par un nombre restreint d'entreprises. Ce constat est particulièrement marqué dans le canton de Vaud en comparaison avec les autres cantons (CH : 2,8 % des contribuables pour 90,2 % de l'impôt).

Vaud en comparaison intercantonale

Vincent Thalmann

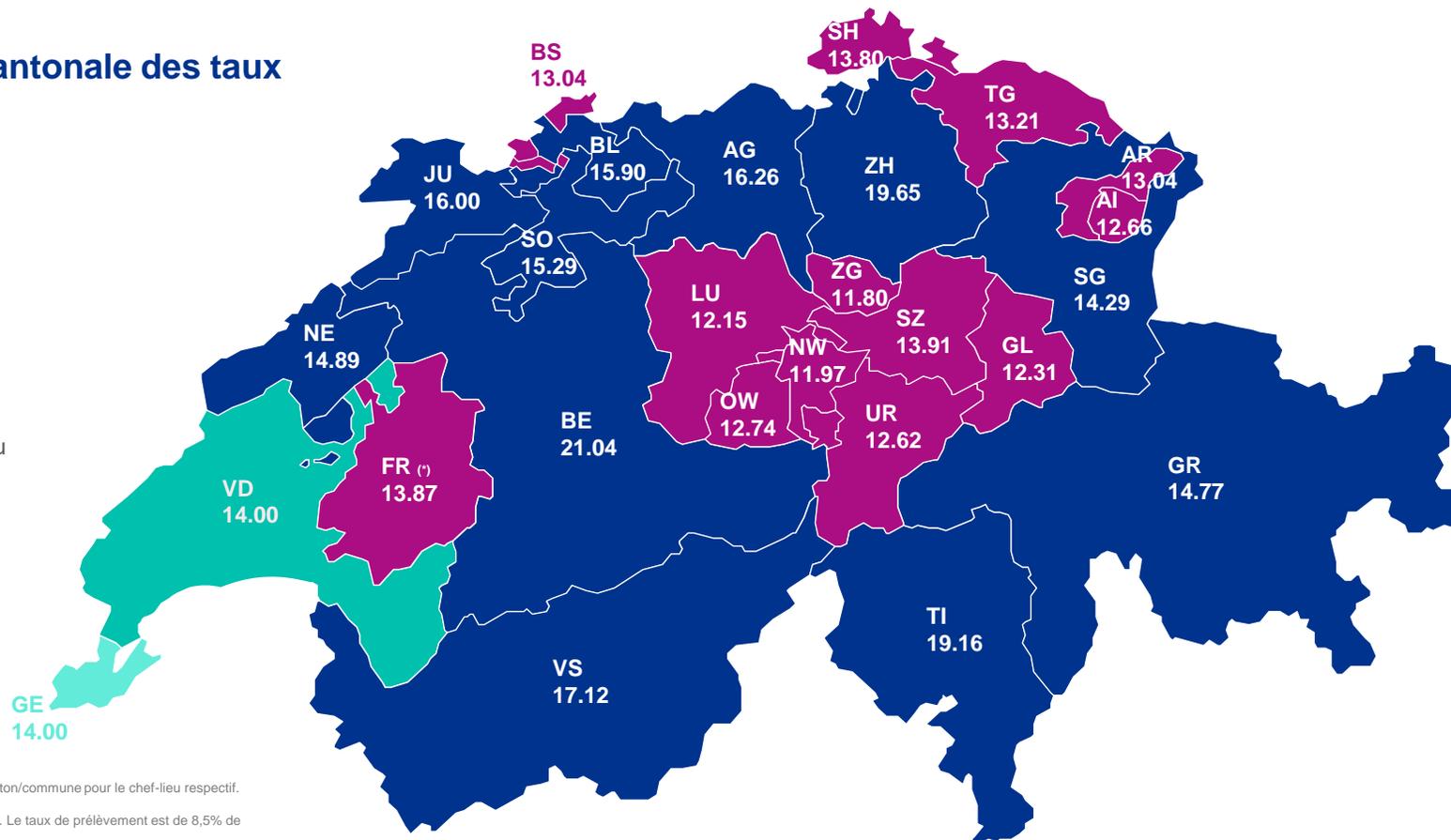
Responsable pour la Suisse Romande de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Comparaison intercantonale des taux ordinaires (2023)

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (14.00%)
- Canton avec un taux d'imposition égal à celui du canton de Vaud (14.00%)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (14.00%)

Chiffres en pour cent

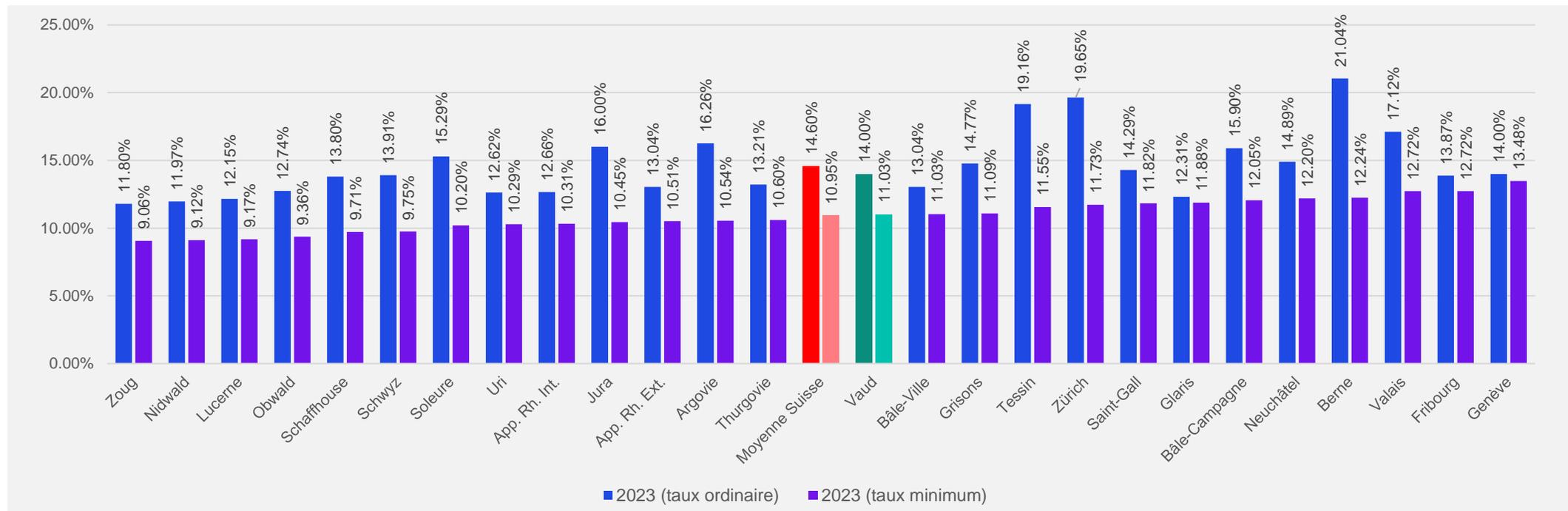


Note : Taux d'imposition effectif max. Confédération/canton/commune pour le chef-lieu respectif.
 Source : KPMG Suisse
 (*): Pour Fribourg, hors prélèvement contribution sociale. Le taux de prélèvement est de 8,5% de l'impôt cantonal simple sur le bénéfice.

 En 2023, la moyenne suisse des taux ordinaires en matière d'impôt sur le bénéfice est de 14,60%. Les cantons de la Suisse centrale et orientale sont majoritairement en dessous de cette moyenne. C'est également le cas du canton de Vaud. Enfin, le canton de Zoug a le taux le plus bas avec 11,80% alors que le canton de Berne a le taux le plus élevé avec 21,04%

Impôt sur le bénéfice

Comparaison intercantonale entre le taux ordinaire et le taux minimum, soit avec les mesures RFFA (2023)



Note : Taux d'impôt sur le bénéfice effectifs (taux avant impôt) au niveau fédéral, cantonal et communal pour les sociétés imposées de manière ordinaire dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. Source : KPMG Suisse



A la suite de l'implémentation de la RFFA, de nouvelles déductions fiscales ont été mises en place en faveur des contribuables. Le taux d'imposition ordinaire n'est donc pas le seul comparatif pertinent: le taux minimum ci-dessus représente le taux d'imposition ordinaire duquel a été retranché l'effet fiscal maximal des déductions liées (i) aux déductions additionnelles en matière de R&D, (ii) à l'abandon d'un statut fiscal, (iii) à la patent box et (iv) aux intérêts notionnels (Zurich). Le canton de Vaud avec un taux ordinaire de 14%, et un taux minimum de 11,03% est en dessous de la moyenne suisse pour le taux ordinaire et en dessus de la moyenne suisse pour le taux minimum. Le canton de Vaud a privilégié les activités de R&D.

Impôt sur le capital

Comparaison intercantonale entre le taux ordinaire et le taux réduit, soit avec les mesures RFFA (2023)

Rang	Canton	Taux ordinaire	Rang	Canton	Taux réduit
1	OW	0,001%	1	AR	0,000%
2	UR	0,002%	2	SG	0,000%
3	SH	0,005%	3	AG	0,000%
4	NW	0,010%	4	GL	0,000%
5	SZ	0,012%	5	TI	0,000%
6	BE	0,023%	6	GR	0,000%
7	TG	0,040%	7	LU	0,000%
8	AR	0,047%	8	OW	0,001%
9	AI	0,050%	9	NE	0,001%
10	SG	0,058%	10	GE	0,001%
11	ZG	0,070%	11	ZG	0,001%
12	BS	0,100%	12	UR	0,002%
13	AG	0,126%	13	JU	0,002%
14	VD	0,140%	14	TG	0,004%
15	BL	0,160%	15	SH	0,005%
	Moyenne CH	0,160%	16	SO	0,009%
16	ZH	0,171%	17	NW	0,010%
17	SO	0,174%	18	SZ	0,012%
18	LU	0,178%		Moyenne CH	0,012%
19	JU	0,187%	19	ZH	0,017%
20	FR	0,190%	20	FR	0,019%
21	GL	0,246%	21	BS	0,020%
22	TI	0,285%	22	BE	0,023%
23	GE	0,401%	23	AI	0,025%
24	GR	0,491%	24	BL	0,032%
25	VS	0,500%	25	VS	0,050%
26	NE	0,500%	26	VD	0,070%

Note : Taux d'impôt sur le capital ordinaire ainsi que taux d'impôt réduit tenant compte de l'application des différentes mesures RFFA prévues par les cantons au niveau cantonal et communal dans les chefs-lieux cantonaux respectifs. En cas de taux progressifs, le taux maximal est indiqué. Source : KPMG Suisse



Sur le plan international, la Suisse est un des seuls pays à encore prélever un impôt sur le capital. Entre cantons, il est constaté une grande disparité en matière de taux d'impôt sur le capital. Cependant, suite à la RFFA, presque tous les cantons prévoient un taux d'impôt réduit pour la partie des fonds propres liés aux prêts intra-groupes, aux brevets et aux participations. De plus, comme le canton de Vaud, un grand nombre de cantons prévoit une imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Si aucune imputation n'est applicable, le taux d'impôt ordinaire du canton de Vaud à 0,14% est très proche de la moyenne Suisse alors que le taux réduit à 0,07% est le plus élevé de tous les cantons suisses.

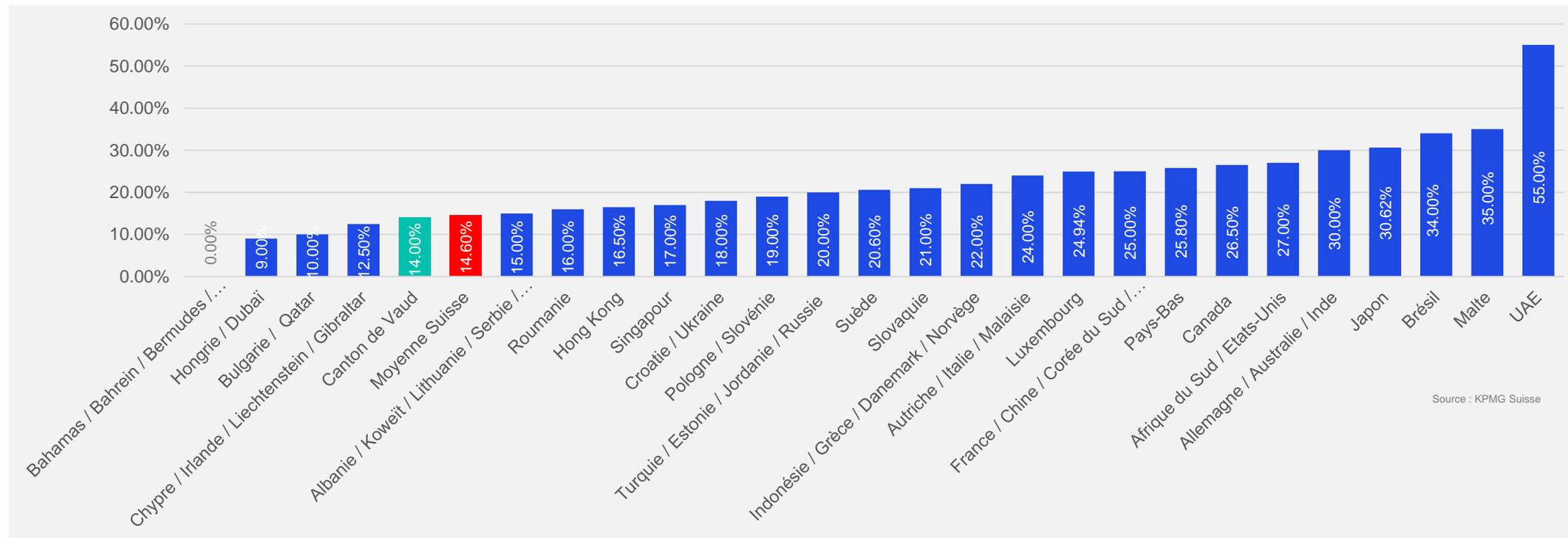
Vaud en comparaison internationale

Vincent Thalmann

Responsable pour la Suisse Romande de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le bénéfice

Comparaison internationale des taux 2023: 0% à 55%



Sur le plan international, la Suisse avec un taux moyen effectif d'impôt sur le bénéfice de 14,60% reste très compétitive. Ses concurrents directs sont l'Irlande, Chypre, mais aussi la Roumanie, Hong Kong et Singapour. Avec l'introduction d'un taux minimum d'imposition mondial de 15% (Pilier 2), possiblement dès 2024, l'attractivité liée à un taux d'impôt bas va diminuer en faveur d'autres critères non fiscaux. Face à ces nouvelles règles d'imposition, la Suisse doit adapter sa législation en intégrant ces règles afin d'éviter de perdre des recettes fiscales.

Défis futurs: Pilier 2 – Impôt minimal mondial

Vincent Thalmann

Responsable pour la Suisse Romande de la fiscalité des entreprises, KPMG

Pilier 2 – Aperçu

De quoi s'agit-il?

Les propositions de l'OCDE concernant les défis posés par la numérisation comprennent un impôt minimal mondial pour les entreprises multinationales (EMN) qui dépassent un revenu mondial de EUR 750 mio. dans le cadre du deuxième pilier. Cet impôt minimal se fonde sur les règles globales anti-érosion de la base d'imposition («GloBE») édictées par l'OCDE.

But

Garantir un taux d'imposition effectif minimal de 15% pour les EMN concernées partout où elles opèrent.

Comment?

- Afin d'atteindre cette imposition minimale, plusieurs règles qui s'imbriquent (système d'imposition coordonné) l'une dans l'autre vont introduire de nouveaux droits d'imposition pour les juridictions.
- Les entreprises multinationales doivent calculer leur taux d'imposition effectif et le comparer au taux d'imposition minimum de 15 % en appliquant les règles GloBE.
- Lorsque ce calcul fait apparaître que les entités d'une EMN basées dans une même juridiction sont imposées à un taux inférieur à 15%, ces règles déterminent un montant d'impôt complémentaire (suisse et/ou international).

Impact sur les mesures d'incitations fiscales

Les mesures d'incitations fiscales demeurent opérantes pour les entreprises non soumises au Pilier 2. Pour les EMN, les mesures suivantes perdent grandement ou totalement de leur effet:

- Exonération fiscale temporaire pour les entreprises nouvellement créées.
- Mesures introduites par la RIE III VD et la RFFA permettant aux entreprises d'être imposées à 14%, voire à 11.02% ((i) Réduction du taux d'impôt cantonal, ii) Déductions additionnelles pour R&D, iii) Patent box.
- Mesures transitionnelles liées à la fin des statuts applicables jusqu'à fin 2024, voire fin 2029.
- Déclaration des réserves latentes dans le bilan fiscal lors de la relocalisation d'activités en Suisse.

Pilier 2 – Augmentation de la charge fiscale

Difficulté à estimer l'augmentation effective de la charge d'impôt

- Une simple comparaison du taux d'impôt sur le bénéfice entre le taux d'impôt vaudois (de 14%) et le taux d'impôt minimum de 15% du Pilier 2 (GloBE) n'est pas possible car la détermination de la base taxable n'est pas la même !
- Selon le système fiscal suisse, un contribuable vaudois va en principe payer l'impôt sur la base du bénéfice ressortant des comptes statutaires.
- Alors que pour l'impôt minimum global (Pilier 2), le taux d'impôt de 15% sera déterminé sur une autre base (Base GloBE), qui s'appuie sur un autre référentiel comptable (i.e. normes comptables internationales) et exige de nombreux retraitements.
- Le taux d'impôt minimum de 15% = $\text{Impôt concernés} / \text{base GloBE}$.

Augmentation de la charge fiscale pour les EMN

- Application de l'impôt sur le bénéfice ordinaire, cas échéant avec un taux augmenté, comme pour le canton de Vaud.
- Application d'un impôt complémentaire suisse, perçu au niveau fédéral (répartition 75% au canton et 25% à la Confédération, tout du moins pour la durée de validité de l'OIMin).
- Application d'un impôt complémentaire international. Mais la Suisse a pris les mesures pour réduire les cas d'application où un tel impôt serait dû et ainsi prélevé par une autre juridiction.

Pilier 2 – Implémentation en Suisse

Statut

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a voté en faveur de la mise en œuvre de l'imposition minimale (Pilier 2) en Suisse. Le Conseil fédéral a été habilité à adopter les règles sur l'imposition minimale et les impôts complémentaires par le biais d'une ordonnance d'exécution provisoire. Le Conseil fédéral a publié un projet d'ordonnance (OIMin) qui intègre dans le droit suisse les règles générales de l'OCDE et établit l'impôt complémentaire suisse. La procédure de consultation de l'OIMin s'est terminée le 14 septembre 2023.

Prochaines étapes

- L'impôt complémentaire suisse et la règle d'inclusion des revenus (IIR) devraient être introduits en Suisse pour les exercices commençant le ou après le **1^{er} janvier 2024**. La décision du Conseil fédéral de la date d'entrée en vigueur de ces règles n'a néanmoins pas été prise à ce jour et devrait dépendre de la date à laquelle les principales juridictions européennes implémenteront leurs propres règles.
- La règle des bénéficiaires sous-imposés (UTPR) devrait suivre les développements internationaux et devrait être introduite, au plus tôt, pour les exercices commençant le ou après le **1^{er} janvier 2025**.
- Dans un délai de six ans, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un projet de loi visant à remplacer l'OIMin.
- Compte tenu du calendrier et des progrès réalisés jusqu'à présent, il est important pour les entreprises de s'assurer qu'elles peuvent fournir les données nécessaires pour les déclarations.

Pilier 2 – Implémentation dans le canton de Vaud

Modification du taux d'impôt sur le bénéfice

Dans un premier temps, le canton de Vaud devrait notamment introduire un **barème progressif pour l'impôt sur le bénéfice**.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat proposera, début 2024, de mettre en place un train de mesures pour garantir et améliorer l'attractivité du canton de Vaud.

Le premier volet a été voté par le Parlement vaudois le 3 octobre 2023 (délai référendaire au 12 décembre 2023) et prévoit l'introduction du barème suivant au **1^{er} janvier 2025**:

- 3,1/3% pour la tranche de bénéfice net imposable dans le Canton de Vaud jusqu'à CHF 10 mio. (NB: taux identique à celui applicable à ce jour).
- **3,75%** pour la tranche de bénéfice net imposable dans le Canton de Vaud **au-delà de CHF 10 mio**.

Conséquences de cette modification

- **Le taux d'impôt effectif demeure identique à celui appliqué ce jour, à savoir 14,0%, pour la part des bénéfices imposables inférieure à CHF 10 mio. alors que la part excédentaire est imposable à un taux de 14,7%.**
- Considérant que seules 2,4% des sociétés vaudoises disposent d'un résultat imposable supérieur à CHF 1 mio. (% des sociétés à CHF10 mio. non publié), une part minime des sociétés vaudoises est concernée par cette augmentation.
- Pour les EMN soumises aux règles GloBE, l'augmentation de taux ne devrait, en principe, pas se traduire par une charge fiscale supplémentaire. Cette augmentation ne devrait impacter que le montant de l'impôt complémentaire suisse.
- Pour les recettes publiques, le premier volet devrait résulter en une **augmentation des recettes fiscales annuelles** de CHF 45 mio. à CHF 60 mio. pour le canton et de CHF 20 mio. à CHF 29 mio. pour l'ensemble des communes vaudoises.

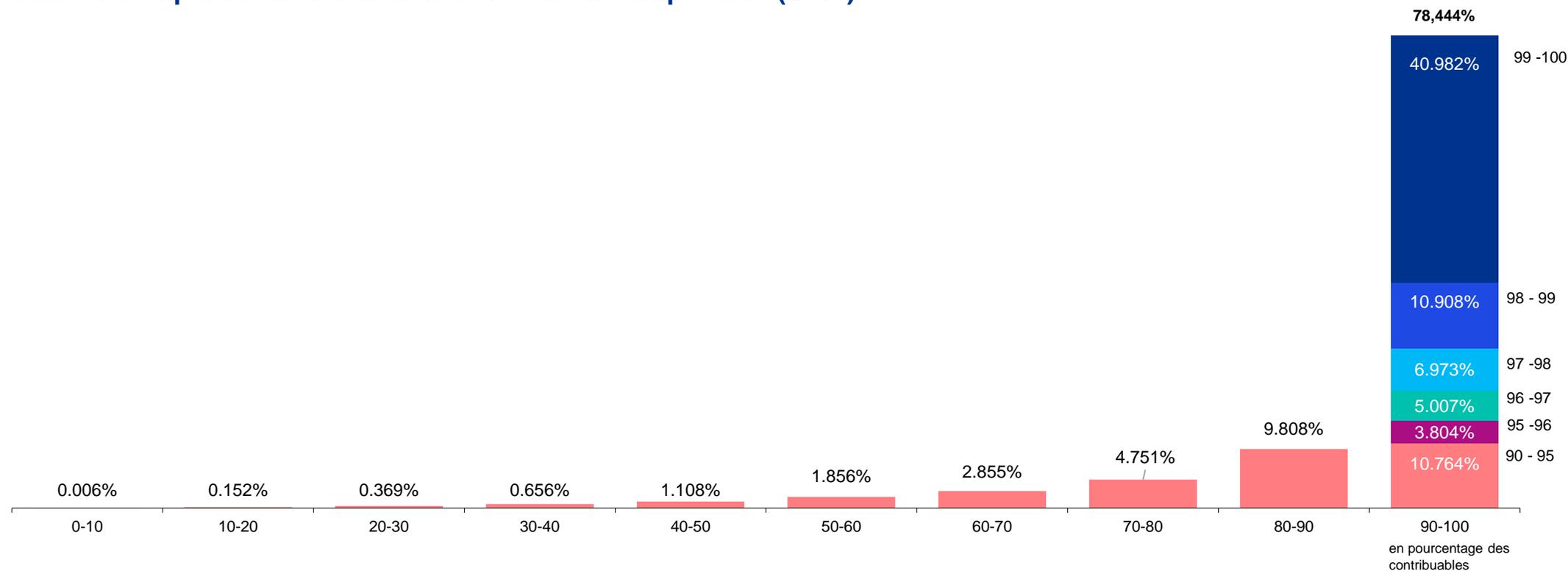
Imposition des personnes physiques

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Quels contribuables paient l'impôt fédéral direct?

Suisse: Comparaison en fonction du revenu net imposable (2019)



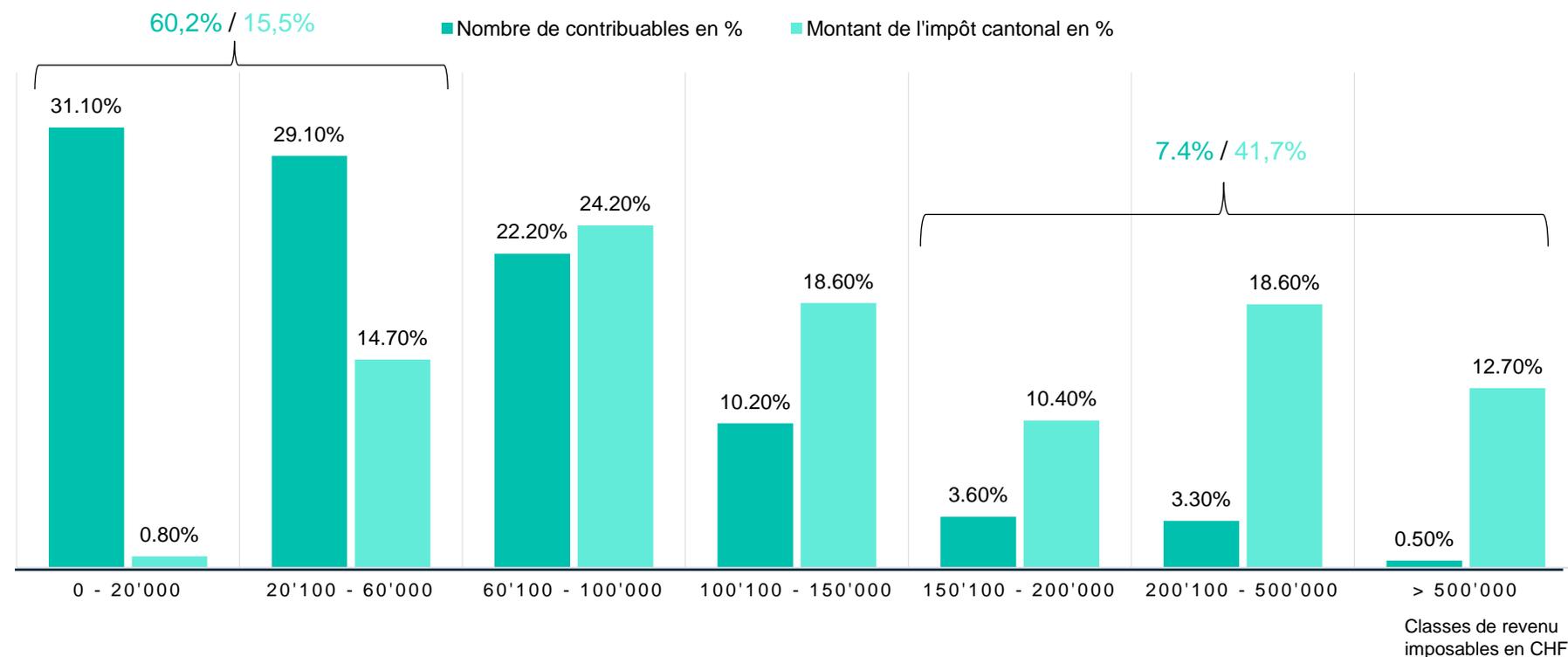
Source: Statistique sur l'impôt fédéral direct, l'année 2019 est la dernière année disponible en octobre 2023, https://www.estv.admin.ch/dam/estv/de/dokumente/allgemein/Dokumentation/Zahlen_fakten/Steuerstatistiken/direkte_bundessteuer/perzentilen/00_perzentilen_vp17.xlsx.download.xlsx/00_perzentilen_vp17_d.xlsx



Le 10% des contribuables personnes physiques suisses s'acquitte d'environ 78.5% du total de l'impôt fédéral direct. Plus précisément, le top 1% des contribuables y participe à hauteur d'environ 41%.

Impôt sur le revenu

Vaud: Participation à l'impôt sur le revenu cantonal par contribuable (2019)



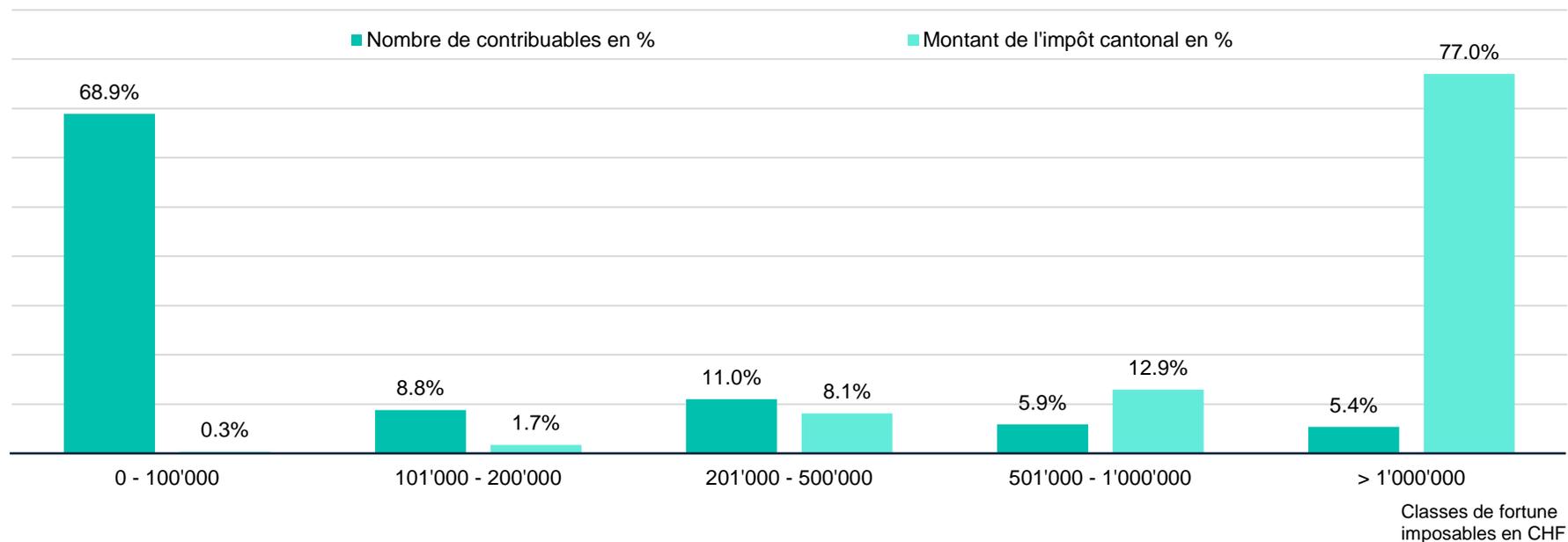
Note: Chiffres de l'année 2019, nombre de contribuables: 403'142, produit de l'impôt cantonal (en mio) : CHF 3'128.1, Source: DGF / calculs STATVD https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.08.xlsx



Le 60,2% des contribuables vaudois dispose de revenus imposables inférieurs à CHF 60'000 et génère 15,5% des recettes en matière d'impôt sur le revenu, alors que le 7,4% des contribuables dispose de revenus imposables supérieurs à CHF 150'000 et génère plus de 41,7% des recettes.

Impôt sur la fortune

Vaud: Participation à l'impôt sur la fortune par contribuable (2019)



Note: Chiffres de l'année 2019, nombre de contribuables: 386'121, produit de l'impôt cantonal (en mio): CHF 485.4
Source: DGF / calculs STATVD
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.15.xlsx



Le 68,9% des contribuables vaudois dispose d'une fortune imposable inférieure à CHF 100'000. En termes de recettes, le 5,4% des contribuables dispose d'une fortune supérieure à CHF 1 mio. et s'acquitte de plus de 77% des rentrées en matière d'impôt sur la fortune.

Vaud en comparaison avec les autres cantons

Janick Pochon

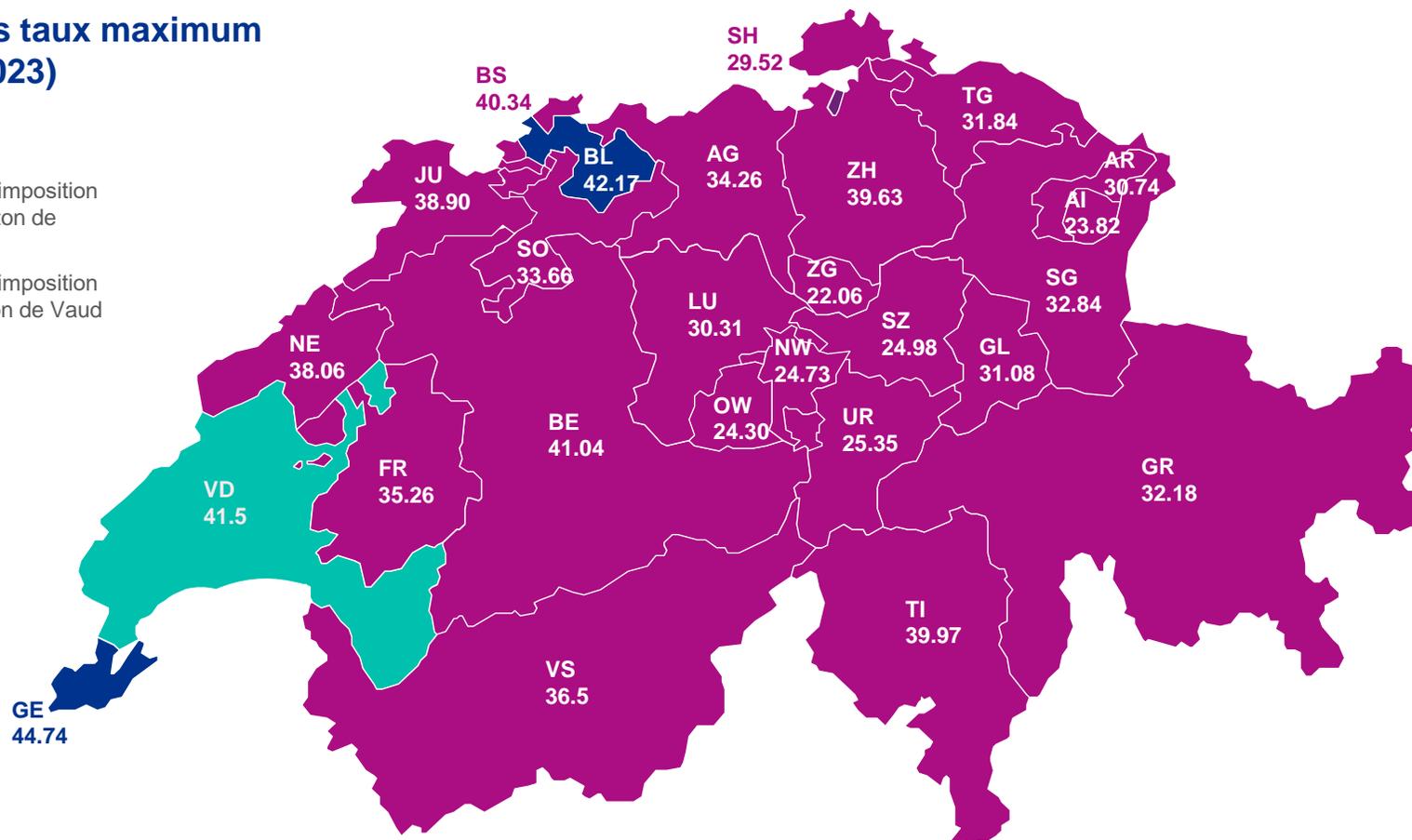
Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Impôt sur le revenu

Comparaison des taux maximum entre cantons (2023)

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (41.5%)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (41.5%)

Chiffres en pour cent



La moyenne suisse des taux maximum en matière d'impôt sur le revenu est de 33,45%. Les cantons de la Suisse centrale et orientale sont majoritairement en dessous de cette moyenne. Nous observons avant tout que le canton de Vaud est le 3^{ème} canton suisse connaissant le plus haut taux d'impôt sur le revenu.

Impôt sur le revenu

Statistiques: Progression des taux en 2022 (mariés, 2 enfants)

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 60'000 de revenu brut
1	ZG	0.00%
2	BS	0.00%
3	BL	0.00%
4	GR	0.00%
5	SZ	0.00%
6	GE	0.04%
7	VS	0.06%
8	TI	0.07%
9	SG	0.30%
10	LU	0.33%
11	TG	0.39%
12	SH	0.41%
13	ZH	0.50%
14	VD	0.59%
15	NW	0.61%
16	NE	0.71%
17	JU	1.15%
18	UR	1.15%
19	OW	1.32%
20	FR	1.36%
21	AG	1.45%
22	GL	1.45%
23	AI	1.64%
24	SO	1.93%
25	AR	2.12%
26	BE	2.51%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 125'000 de revenu brut
1	ZG	1.01%
2	SZ	3.77%
3	TI	5.01%
4	VS	5.43%
5	GE	5.72%
6	ZH	5.86%
7	SH	5.95%
8	AI	5.97%
9	GR	6.08%
10	NW	6.38%
11	UR	6.84%
12	AG	6.90%
13	LU	7.14%
14	OW	7.24%
15	TG	7.27%
16	GL	7.32%
17	SG	7.85%
18	BS	8.46%
19	AR	8.70%
20	FR	8.79%
21	JU	8.95%
22	BL	9.08%
23	SO	9.78%
24	BE	9.88%
25	NE	10.86%
26	VD	10.91%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 500'000 de revenu brut
1	ZG	15.57%
2	SZ	17.63%
3	OW	18.12%
4	AI	18.20%
5	UR	18.72%
6	NW	19.22%
7	GL	22.11%
8	LU	22.18%
9	TG	22.37%
10	SH	22.95%
11	AG	23.18%
12	GR	23.22%
13	AR	24.09%
14	BS	24.57%
15	ZH	24.72%
16	SG	25.36%
17	SO	25.90%
18	VS	26.15%
19	TI	26.90%
20	JU	27.26%
21	FR	27.62%
22	BE	27.72%
23	GE	27.93%
24	BL	29.12%
25	NE	29.23%
26	VD	29.92%

Note: Charge du revenu brut du travail due aux impôts fédéraux, cantonaux, communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour un couple marié, deux revenus (70/30), avec 2 enfants.
Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions,
<https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch>



En comparaison intercantonale, pour un revenu brut de CHF 60'000, Vaud se situe au 14^{ème} rang suisse en 2022 (13^{ème} pour l'édition 2021 du Baromètre, 18^{ème} pour celle de 2018), au 26^{ème} rang pour un revenu de CHF 125'000 (25^{ème} pour 2021 et 2018), et au 26^{ème} rang pour un revenu de CHF 500'000 (26^{ème} pour 2021 et 2018). Ainsi, les changements adoptés entre 2018 et 2022 au niveau cantonal n'ont pas amélioré la position des contribuables vaudois en comparaison intercantonale. Alors que Vaud occupait jusqu'alors la position du canton taxant le plus lourdement, soit au 26^{ème} rang, que pour les hauts revenus (CHF 500'000), il occupe dorénavant cette dernière place pour les revenus moyens (CHF 125'000) également. Ce positionnement détonne par rapport à celui adopté par Genève qui impose très peu les revenus de CHF 60'000 (6^{ème}) et de CHF 125'000 (5^{ème}) alors qu'il impose beaucoup plus lourdement le revenu de CHF 500'000 (23^{ème}) ou par rapport à celui de Zurich qui se positionne entre le 6^{ème} et le 15^{ème} rang pour les revenus considérés.

Impôt sur le revenu

Statistiques : Progression des taux en 2022 (célibataire, sans enfant)

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 60'000 de revenu brut
1	ZG	3,28%
2	SZ	6,68%
3	AI	7,71%
4	ZH	8,26%
5	GR	8,62%
6	NW	8,85%
7	SH	8,92%
8	AG	9,14%
9	UR	9,16%
10	GL	9,18%
11	OW	9,38%
12	TI	9,66%
13	TG	9,78%
14	LU	10,25%
15	VS	10,25%
16	JU	10,88%
17	AR	10,91%
18	SG	11,22%
19	BS	11,35%
20	BL	11,49%
21	GE	11,56%
22	FR	11,98%
23	SO	12,09%
24	BE	13,10%
25	VD	13,65%
26	NE	14,04%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 125'000 de revenu brut
1	ZG	8,36%
2	SZ	11,50%
3	AI	12,18%
4	OW	12,66%
5	UR	13,02%
6	NW	13,34%
7	GL	14,63%
8	ZH	14,70%
9	LU	14,88%
10	TG	15,33%
11	SH	15,41%
12	AG	15,49%
13	GR	15,71%
14	AR	16,83%
15	TI	17,54%
16	BS	17,88%
17	SO	18,16%
18	SG	18,29%
19	JU	18,71%
20	VS	18,76%
21	FR	18,80%
22	BE	19,05%
23	BL	20,09%
24	GE	20,37%
25	VD	20,55%
26	NE	21,00%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 500'000 de revenu brut
1	ZG	18,29%
2	AI	20,15%
3	OW	20,38%
4	UR	21,18%
5	SZ	21,36%
6	NW	21,43%
7	LU	25,20%
8	SH	25,50%
9	TG	25,98%
10	AR	26,43%
11	GL	26,59%
12	GR	26,93%
13	AG	27,40%
14	SG	28,26%
15	SO	28,96%
16	FR	30,28%
17	ZH	30,28%
18	BS	30,86%
19	TI	31,17%
20	VS	31,46%
21	JU	31,70%
22	NE	32,15%
23	BE	32,53%
24	BL	33,95%
25	GE	34,44%
26	VD	35,90%

Note: Charge du revenu brut du travail due aux impôts fédéraux, cantonaux, communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour une personne célibataire, sans enfant. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch>



En comparaison intercantonale, pour un célibataire sans enfant, tant pour un revenu brut de CHF 60'000 et que pour celui de CHF 125'000, Vaud se situe au 25^{ème} rang suisse en 2022 (rang identique depuis l'édition du Baromètre 2018).

Le canton se situe au 26^{ème} rang pour un revenu brut de CHF 500'000 (identique depuis 2018). Alors que ce positionnement est proche de celui adopté par Genève (21^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème}), il détonne par rapport à celui adopté par Zurich (4^{ème}, 8^{ème} et 17^{ème}).

Impôt sur le revenu

Simulations: Impact progression des taux en 2022 (mariés, 2 enfants) avec une baisse de l'impôt cantonal de 3,5% et de 12%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 60'000 de revenu brut
1	ZG	0.00%
2	BS	0.00%
3	BL	0.00%
4	GR	0.00%
5	SZ	0.00%
6	GE	0.04%
7	VS	0.06%
8	TI	0.07%
9	SG	0.30%
10	LU	0.33%
11	TG	0.39%
12	SH	0.41%
13	ZH	0.50%
	12%	0.55%
	3.50%	0.58%
14	VD	0.59%
15	NW	0.61%
16	NE	0.71%
17	JU	1.15%
18	UR	1.15%
19	OW	1.32%
20	FR	1.36%
21	AG	1.45%
22	GL	1.45%
23	AI	1.64%
24	SO	1.93%
25	AR	2.12%
26	BE	2.51%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 125'000 de revenu brut
1	ZG	1.01%
2	SZ	3.77%
3	TI	5.01%
4	VS	5.43%
5	GE	5.72%
6	ZH	5.86%
7	SH	5.95%
8	AI	5.97%
9	GR	6.08%
10	NW	6.38%
11	UR	6.84%
12	AG	6.90%
13	LU	7.14%
14	OW	7.24%
15	TG	7.27%
16	GL	7.32%
17	SG	7.85%
18	BS	8.46%
19	AR	8.70%
20	FR	8.79%
21	JU	8.95%
22	BL	9.08%
23	SO	9.78%
24	BE	9.88%
	12%	10.06%
	3.50%	10.66%
25	NE	10.86%
26	VD	10.91%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 500'000 de revenu brut
1	ZG	15.57%
2	SZ	17.63%
3	OW	18.12%
4	AI	18.20%
5	UR	18.72%
6	NW	19.22%
7	GL	22.11%
8	LU	22.18%
9	TG	22.37%
10	SH	22.95%
11	AG	23.18%
12	GR	23.22%
13	AR	24.09%
14	BS	24.57%
15	ZH	24.72%
16	SG	25.36%
17	SO	25.90%
18	VS	26.15%
19	TI	26.90%
20	JU	27.26%
21	FR	27.62%
22	BE	27.72%
23	GE	27.93%
	12%	28.16%
24	BL	29.12%
25	NE	29.23%
	3.50%	29.40%
26	VD	29.92%

Note: Charge du revenu brut du travail due aux impôts fédéraux, cantonaux, communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour un couple marié, deux revenus (70/30), avec 2 enfants. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisntaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch> et KPMG pour les simulations de l'impact des baisses de l'impôt cantonal sur le revenu de 3.5% et 12%.



Le Grand Conseil a voté une réduction de 3,5% de l'impôt cantonal sur le revenu applicable à partir de 2024. L'initiative « Baisse d'impôts pour tous: Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne », prévoit une réduction de 12% de ce même impôt, devrait faire l'objet d'un contre-projet du Conseil d'Etat au cours de l'année 2024. En considérant les chiffres 2022, la baisse d'impôt votée de 3,5% ne changerait que très peu le positionnement de Vaud en comparaison intercantonale. Même avec la baisse de 12% de l'initiative, le canton de Vaud demeurerait au 25^{ème} rang, soit seulement un rang de moins, pour les revenus moyens (CHF 125'000) et, au 24^{ème} rang pour les hauts revenus (CHF 500'000), soit deux rangs de moins.

Impôt sur le revenu

Simulations: Impact progression des taux en 2022 (célibataire, sans enfant) avec une baisse de l'impôt cantonal de 3,5% et de 12%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 60'000 de revenu brut
1	ZG	3,28%
2	SZ	6,68%
3	AI	7,71%
4	ZH	8,26%
5	GR	8,62%
6	NW	8,85%
7	SH	8,92%
8	AG	9,14%
9	UR	9,16%
10	GL	9,18%
11	OW	9,38%
12	TI	9,66%
13	TG	9,78%
14	LU	10,25%
15	VS	10,25%
16	JU	10,88%
17	AR	10,91%
18	SG	11,22%
19	BS	11,35%
20	BL	11,49%
21	GE	11,56%
22	FR	11,98%
23	SO	12,09%
	12%	12,62%
24	BE	13,10%
	3,50%	13,35%
25	VD	13,65%
26	NE	14,04%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 125'000 de revenu brut
1	ZG	8.36%
2	SZ	11.50%
3	AI	12.18%
4	OW	12.66%
5	UR	13.02%
6	NW	13.34%
7	GL	14.63%
8	ZH	14.70%
9	LU	14.88%
10	TG	15.33%
11	SH	15.41%
12	AG	15.49%
13	GR	15.71%
14	AR	16.83%
15	TI	17.54%
16	BS	17.88%
17	SO	18.16%
18	SG	18.29%
19	JU	18.71%
20	VS	18.76%
21	FR	18.80%
22	BE	19.05%
	12%	19.13%
23	BL	20.09%
	3.50%	20.14%
24	GE	20.37%
25	VD	20.55%
26	NE	21.00%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 500'000 de revenu brut
1	ZG	18.29%
2	AI	20.15%
3	OW	20.38%
4	UR	21.18%
5	SZ	21.36%
6	NW	21.43%
7	LU	25.20%
8	SH	25.50%
9	TG	25.98%
10	AR	26.43%
11	GL	26.59%
12	GR	26.93%
13	AG	27.40%
14	SG	28.26%
15	SO	28.96%
16	FR	30.28%
17	ZH	30.28%
18	BS	30.86%
19	TI	31.17%
20	VS	31.46%
21	JU	31.70%
22	NE	32.15%
23	BE	32.53%
24	BL	33.95%
25	GE	34.44%
	12%	34.72%
	3.50%	35.90%
26	VD	35.90%

Note: Charge du revenu brut du travail due aux impôts fédéraux, cantonaux, communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour une personne célibataire sans enfant. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch> et KPMG pour les simulations de l'impact des baisses de l'impôt cantonal sur le revenu de 3.5% et 12%.



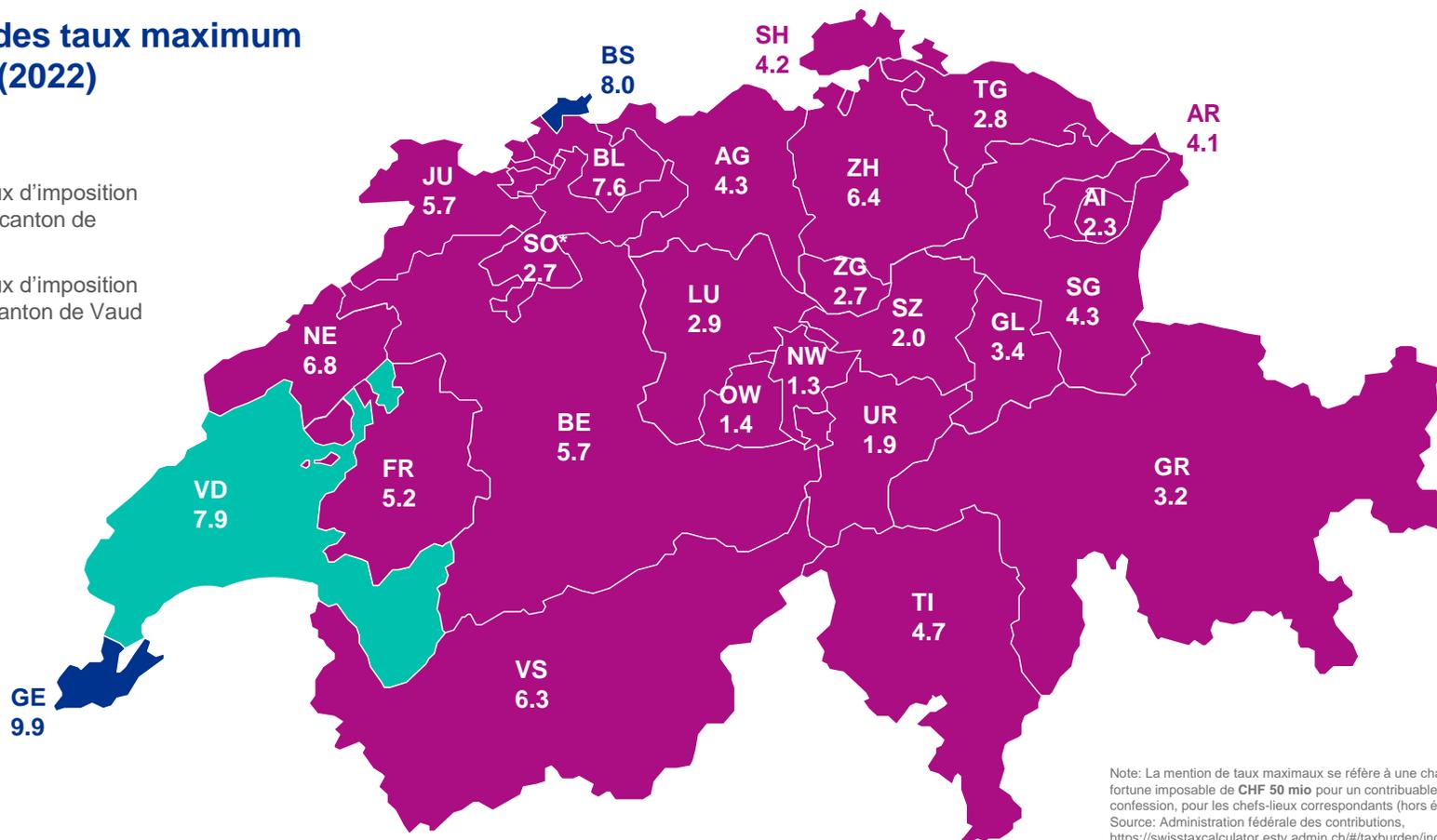
Pour un célibataire, la baisse d'impôt votée de 3,5% ne change que peu le positionnement de Vaud en comparaison intercantonale: le canton améliore uniquement sa position pour un revenu de CHF 125'000 (24^{ème} rang). Les revenus de CHF 60'000 et CHF 500'000 demeurent au même rang (respectivement 25^{ème} et 26^{ème}). Néanmoins, pour un revenu de CHF 60'000, une diminution de taux d'impôt (13,35% vs 13,65%), et donc de la charge fiscale, apparaît alors que le taux est inchangé pour un revenu de CHF 500'000 (35,9%). En effet, pour un haut revenu, une baisse d'impôt de 3,5% ne déploie aucun effet vu le plafond prévu par la loi vaudoise selon lequel les impôts cantonal et communal ne peuvent excéder ensemble 30%. Avec l'initiative de 12%, Vaud gagnerait un rang pour un revenu de CHF 60'000 (24^{ème}) et deux rangs pour celui de CHF 125'000 (23^{ème}). La position demeurerait inchangée pour un revenu de CHF 500'000 (26^{ème}). Ceci s'explique par le fait que la portée de la baisse de 12% serait limitée par le plafond de 30% même si la charge fiscale serait diminuée (34,72% vs 35,90%).

Impôt sur la fortune

Comparaison des taux maximum entre cantons (2022)

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)

Taux en pour mille



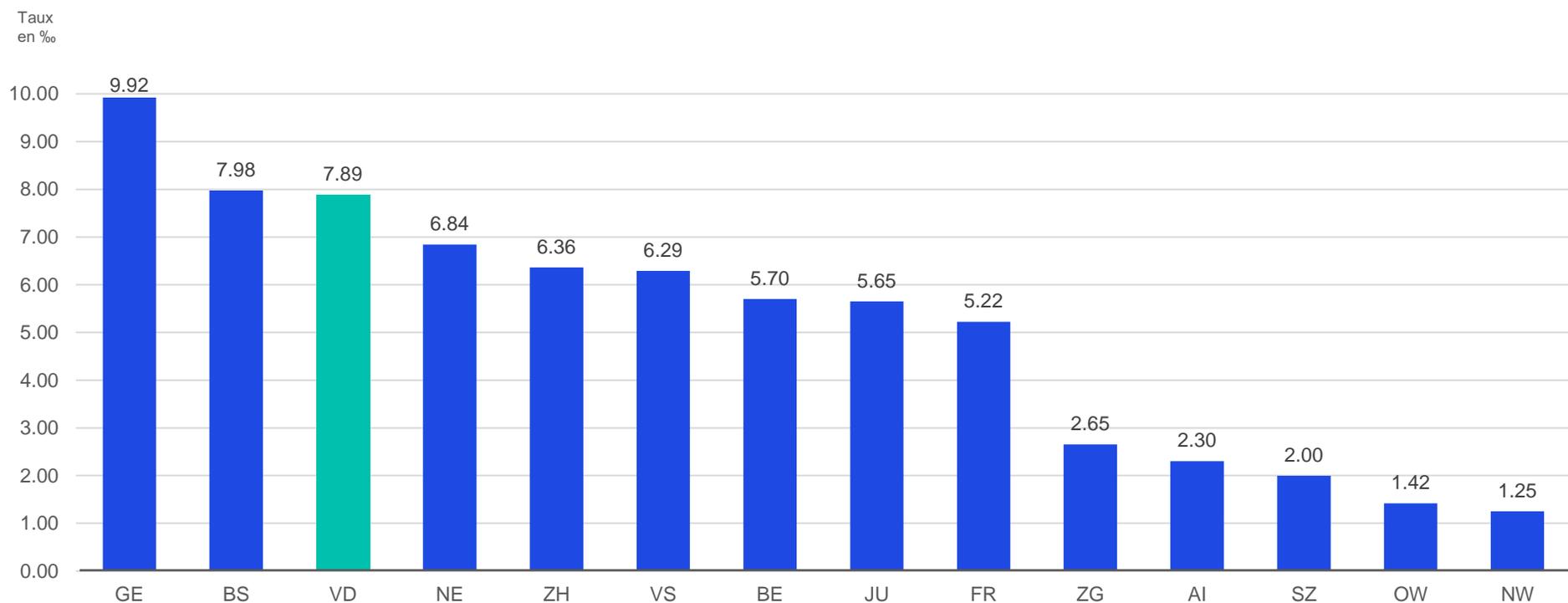
Note: La mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en ‰ déterminée sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, deux revenus (70/30), sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal).
Source: Administration fédérale des contributions,
<https://swisntaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>



Le taux d'impôt "maximal" sur la fortune vaudois est parmi les trois plus élevés de Suisse en comparaison intercantonale.

Impôt sur la fortune

Comparaison des taux maximum entre cantons (2022)



La mention de taux maximum se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en ‰ déterminée sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, deux revenus (70/30), sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal).
Source:
<https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-tax>

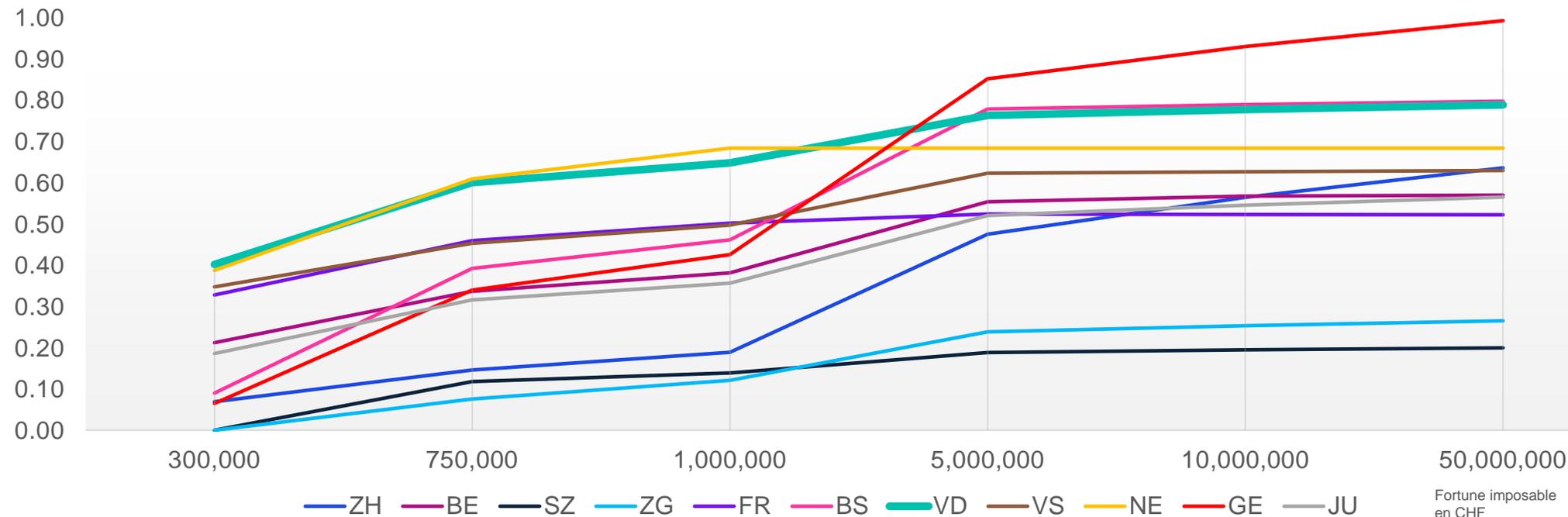


Pour les contribuables ayant une fortune importante, la charge fiscale vaudoise est jusqu'à six fois supérieure à celles des cantons connaissant les taux les plus bas.

Impôt sur la fortune

Progression des taux en 2022 (mariés, 2 enfants)

Charge fiscale en %



Note: La mention de taux maximaux se réfère à une charge d'impôt sur la fortune en % déterminée sur une fortune imposable de CHF 50 mio pour un contribuable marié avec 2 enfants, deux revenus (70/30), sans confession, pour les chefs-lieux correspondants (hors éventuel bouclier fiscal).



Le canton de Vaud est parmi les cantons de Suisse qui imposent le plus lourdement la fortune. Contrairement à Genève et à Bâle-Ville qui connaissent également des taux élevés pour les grandes fortunes, le canton de Vaud impose aussi lourdement les fortunes moyennes et compte parmi les deux cantons de Suisse à imposer le plus lourdement les fortunes entre CHF 150'000 et CHF 1 mio.

Impôt sur la fortune

Statistiques: progression des taux en 2022 (mariés, 2 enfants)

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 150'000 de fortune nette
1	BE	0,00%
2	SZ	0,00%
3	GL	0,00%
4	ZG	0,00%
5	BS	0,00%
6	BL	0,00%
7	AR	0,00%
8	SG	0,00%
9	GR	0,00%
10	AG	0,00%
11	TG	0,00%
12	JU	0,00%
13	AI	0,02%
14	GE	0,02%
15	TI	0,03%
16	ZH	0,03%
17	LU	0,03%
18	SH	0,04%
19	UR	0,05%
20	NW	0,07%
21	OW	0,08%
22	SO	0,08%
23	FR	0,11%
24	NE	0,20%
25	VS	0,24%
26	VD	0,26%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 300'000 de fortune nette
1	SZ	0,00%
2	ZG	0,00%
3	TG	0,00%
4	TI	0,01%
5	UR	0,05%
6	AG	0,06%
7	GE	0,06%
8	ZH	0,07%
9	GR	0,07%
10	BS	0,09%
11	SH	0,10%
12	NW	0,10%
13	OW	0,11%
14	GL	0,12%
15	AI	0,12%
16	AR	0,12%
17	SO	0,15%
18	BL	0,15%
19	SG	0,16%
20	LU	0,16%
21	JU	0,19%
22	BE	0,21%
23	FR	0,33%
24	VS	0,35%
25	NE	0,39%
26	VD	0,40%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 1'000'000 de fortune nette
1	NW	0,12%
2	ZG	0,12%
3	OW	0,13%
4	SZ	0,14%
5	UR	0,15%
6	TG	0,17%
7	ZH	0,19%
8	SO	0,19%
9	AI	0,20%
10	AG	0,25%
11	SH	0,25%
12	LU	0,25%
13	GR	0,26%
14	GL	0,28%
15	AR	0,32%
16	SG	0,35%
17	JU	0,36%
18	TI	0,37%
19	BE	0,38%
20	GE	0,43%
21	BS	0,46%
22	VS	0,50%
23	FR	0,50%
24	BL	0,60%
25	VD	0,65%
26	NE	0,68%

Note: Charge de la fortune nette due aux impôts cantonaux, et communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour un couple marié avec deux enfants. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisntaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch>



En comparaison intercantonale, pour un couple marié avec 2 enfants, Vaud se situe pour une fortune nette de CHF 150'000 au 26^{ème} rang suisse en 2022 (25^{ème} pour les éditions du Baromètre 2018 et 2021), et pour une fortune de CHF 300'000 au 26^{ème} rang (25^{ème} en 2018 et 2021). Depuis la dernière édition du baromètre, il est donc constaté une perte de compétitivité tant pour les fortunes de CHF 150'000 que de CHF 300'000. Vaud demeure au 25^{ème} rang pour une fortune de CHF 1'000'000 (identique depuis 2018) juste devant Neuchâtel. Outre la perte de rang, le différentiel de taux est particulièrement important, le contribuable vaudois disposant d'une fortune de CHF 150'000 paie un impôt quinze fois supérieur au genevois (0,02% vs 0,26%) et de huit fois supérieur au zurichois (0,03% vs 0,26%).

Impôt sur la fortune

Statistiques: progression des taux en 2022 (célibataire, sans enfant)

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 150'000 de fortune nette
1	TI	0,01%
2	ZG	0,02%
3	SZ	0,03%
4	BS	0,06%
5	ZH	0,07%
6	AG	0,08%
7	TG	0,09%
8	GR	0,10%
9	UR	0,11%
10	OW	0,12%
11	BL	0,12%
12	NW	0,13%
13	SO	0,14%
14	SH	0,15%
15	AI	0,15%
16	GE	0,17%
17	GL	0,17%
18	AR	0,19%
19	LU	0,20%
20	JU	0,21%
21	BE	0,21%
22	FR	0,21%
23	SG	0,21%
24	VD	0,26%
25	VS	0,34%
26	NE	0,38%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 300'000 de fortune nette
1	ZG	0,05%
2	ZH	0,09%
3	SZ	0,12%
4	NW	0,13%
5	OW	0,13%
6	UR	0,15%
7	SH	0,16%
8	AG	0,17%
9	GR	0,18%
10	SO	0,19%
11	TG	0,19%
12	AI	0,19%
13	LU	0,25%
14	BS	0,25%
15	GL	0,26%
16	TI	0,27%
17	BL	0,28%
18	AR	0,28%
19	BE	0,28%
20	JU	0,28%
21	GE	0,29%
22	SG	0,32%
23	FR	0,34%
24	VS	0,39%
25	VD	0,40%
26	NE	0,54%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 1'000'000 de fortune nette
1	NW	0,13%
2	OW	0,14%
3	ZG	0,18%
4	SZ	0,18%
5	UR	0,18%
6	SO	0,20%
7	ZH	0,21%
8	AI	0,22%
9	TG	0,25%
10	LU	0,28%
11	AG	0,29%
12	GR	0,30%
13	SH	0,31%
14	GL	0,32%
15	AR	0,37%
16	SG	0,39%
17	JU	0,40%
18	BE	0,41%
19	TI	0,44%
20	FR	0,50%
21	VS	0,51%
22	GE	0,55%
23	BS	0,61%
24	VD	0,65%
25	BL	0,68%
26	NE	0,68%

Note: Charge de la fortune nette due aux impôts cantonaux, et communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour une personne célibataire sans enfant. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisntaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch>



Pour un célibataire sans enfant, Vaud se situe pour une fortune nette de CHF 150'000 au 24^{ème} rang en 2022 (23^{ème} pour les éditions 2018 et 2021), pour une fortune de CHF 300'000 au 25^{ème} rang (24^{ème} pour 2018 et 2021), et pour une fortune de CHF 1'000'000 au 24^{ème} rang (identique pour 2018 et 2021). Ainsi, en comparaison intercantonale, la position des célibataires vaudois disposant d'une fortune nette de CHF 150'000 et de CHF 300'000, s'est affaiblie pour cette édition du baromètre. Outre la perte de rang, le différentiel de taux est particulièrement important, le contribuable vaudois disposant d'une fortune de CHF 300'000 paie un impôt près de 38% supérieur au genevois (0,29% vs 0,40%) et de 351% supérieur au zurichois (0,09% vs 0,40%).

Impôt sur la fortune

Simulations: Impact progression des taux en 2022 (mariés, 2 enfants) avec une baisse de l'impôt cantonal de 3,5% (hypothétique) et de 12%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 150'000 de fortune nette
1	BE	0,00%
2	SZ	0,00%
3	GL	0,00%
4	ZG	0,00%
5	BS	0,00%
6	BL	0,00%
7	AR	0,00%
8	SG	0,00%
9	GR	0,00%
10	AG	0,00%
11	TG	0,00%
12	JU	0,00%
13	AI	0,02%
14	GE	0,02%
15	TI	0,03%
16	ZH	0,03%
17	LU	0,03%
18	SH	0,04%
19	UR	0,05%
20	NW	0,07%
21	OW	0,08%
22	SO	0,08%
23	FR	0,11%
24	NE	0,20%
25	VS	0,24%
	12%	0,24%
	3,50%	0,25%
26	VD	0,26%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 300'000 de fortune nette
1	SZ	0,00%
2	ZG	0,00%
3	TG	0,00%
4	TI	0,01%
5	UR	0,05%
6	AG	0,06%
7	GE	0,06%
8	ZH	0,07%
9	GR	0,07%
10	BS	0,09%
11	SH	0,10%
12	NW	0,10%
13	OW	0,11%
14	GL	0,12%
15	AI	0,12%
16	AR	0,12%
17	SO	0,15%
18	BL	0,15%
19	SG	0,16%
20	LU	0,16%
21	JU	0,19%
22	BE	0,21%
23	FR	0,33%
24	VS	0,35%
	12%	0,37%
25	NE	0,39%
	3,50%	0,39%
26	VD	0,40%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 1'000'000 de fortune nette
1	NW	0,12%
2	ZG	0,12%
3	OW	0,13%
4	SZ	0,14%
5	UR	0,15%
6	TG	0,17%
7	ZH	0,19%
8	SO	0,19%
9	AI	0,20%
10	AG	0,25%
11	SH	0,25%
12	LU	0,25%
13	GR	0,26%
14	GL	0,28%
15	AR	0,32%
16	SG	0,35%
17	JU	0,36%
18	TI	0,37%
19	BE	0,38%
20	GE	0,43%
21	BS	0,46%
22	VS	0,50%
23	FR	0,50%
24	BL	0,60%
	12%	0,60%
	3,50%	0,63%
25	VD	0,65%
26	NE	0,68%

Note: Charge de la fortune nette due aux cantonaux et communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour un couple marié avec deux enfants. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch> et KPMG pour les simulations de l'impact des baisses de l'impôt cantonal sur la fortune de 3,5% et 12%.



La baisse de l'impôt cantonal de 3,5% votée par le Grand Conseil n'est applicable que pour l'impôt cantonal sur le revenu. Cette planche et la suivante illustrent l'impact qu'une telle baisse hypothétique au niveau de l'impôt cantonal sur la fortune pourrait avoir et la compare avec celle de 12% déjà prévue pour ce même impôt par l'initiative « Baisse d'impôts pour tous ». En considérant les chiffres 2022 d'un couple marié ayant 2 enfants, à l'instar des simulations réalisées pour l'impôt sur le revenu, une baisse de l'impôt cantonal sur la fortune de 3,5% ne changerait pas le positionnement de Vaud en comparaison intercantonale. Bien que la baisse de 12% de l'initiative ne permettrait pas au canton de Vaud de remonter dans le classement pour les fortunes nettes de CHF 150'000 et de CHF 1'000'000, elle permettrait une faible amélioration (gain d'un rang) de la position du canton pour les fortunes nettes de CHF 300'000 (du 26^{ème} au 25^{ème} rang).

Impôt sur la fortune

Simulations: Impact progression des taux en 2022 (célibataire, sans enfant) avec une baisse de l'impôt cantonal de 3,5% (hypothétique) et de 12%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 150'000 de fortune nette
1	TI	0,01%
2	ZG	0,02%
3	SZ	0,03%
4	BS	0,06%
5	ZH	0,07%
6	AG	0,08%
7	TG	0,09%
8	GR	0,10%
9	UR	0,11%
10	OW	0,12%
11	BL	0,12%
12	NW	0,13%
13	SO	0,14%
14	SH	0,15%
15	AI	0,15%
16	GE	0,17%
17	GL	0,17%
18	AR	0,19%
19	LU	0,20%
20	JU	0,21%
21	BE	0,21%
22	FR	0,21%
23	SG	0,21%
	12%	0,24%
	3,50%	0,25%
24	VD	0,26%
25	VS	0,34%
26	NE	0,38%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 300'000 de fortune nette
1	ZG	0,05%
2	ZH	0,09%
3	SZ	0,12%
4	NW	0,13%
5	OW	0,13%
6	UR	0,15%
7	SH	0,16%
8	AG	0,17%
9	GR	0,18%
10	SO	0,19%
11	TG	0,19%
12	AI	0,19%
13	LU	0,25%
14	BS	0,25%
15	GL	0,26%
16	TI	0,27%
17	BL	0,28%
18	AR	0,28%
19	BE	0,28%
20	JU	0,28%
21	GE	0,29%
22	SG	0,32%
23	FR	0,34%
	12%	0,37%
24	VS	0,39%
	3,50%	0,39%
25	VD	0,40%
26	NE	0,54%

Rang	Canton	Taux d'impôt pour CHF 1'000'000 de fortune nette
1	NW	0,13%
2	OW	0,14%
3	ZG	0,18%
4	SZ	0,18%
5	UR	0,18%
6	SO	0,20%
7	ZH	0,21%
8	AI	0,22%
9	TG	0,25%
10	LU	0,28%
11	AG	0,29%
12	GR	0,30%
13	SH	0,31%
14	GL	0,32%
15	AR	0,37%
16	SG	0,39%
17	JU	0,40%
18	BE	0,41%
19	TI	0,44%
20	FR	0,50%
21	VS	0,51%
22	GE	0,55%
	12%	0,60%
23	BS	0,61%
	3,50%	0,63%
24	VD	0,65%
25	BL	0,68%
26	NE	0,68%

Note: Charge de la fortune nette due aux cantonaux et communaux 2022 des chefs-lieux cantonaux respectifs pour une personne célibataire sans enfant. Source: Statistique de la charge fiscale, Administration fédérale des contributions, <https://swisstaxcalculator.estv.admin.ch/#/taxburden/income-wealth-taxmin.ch>) et KPMG pour les simulations de l'impact des baisses de l'impôt cantonal sur la fortune de 3,5% et 12%.



Pour un célibataire sans enfant, une baisse de l'impôt cantonal sur la fortune de 3,5% (non votée, donc hypothétique) ne changerait pas le positionnement de Vaud en comparaison intercantonale pour les fortunes nettes considérées (constat identique à celui du couple marié, 2 enfants). Bien que la baisse de 12% de l'initiative ne permettrait pas au canton de remonter dans le classement pour une fortune nette de CHF 150'000, elle apporterait une faible amélioration (gain d'un rang), de la position du canton de Vaud pour les fortunes nettes de CHF 300'000 (du 25^{ème} au 24^{ème} rang) et CHF 1'000'000 (du 24^{ème} au 23^{ème} rang).

Conclusions

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud de la fiscalité des entreprises, KPMG

Conclusions

01

Le canton de Vaud a agi en tant que précurseur dans la mise en place de la réforme de la fiscalité des entreprises. Pour un certain nombre de grandes multinationales vaudoises, l'effet des mesures prises va être réduit. Avec le pilier 2, elles supporteront une augmentation de leur charge fiscale ce qui pourrait amener des recettes fiscales supplémentaires au canton de Vaud.

02

Le maintien de l'attractivité du canton passe en premier lieu, et de manière croissante, par des éléments non-fiscaux (infrastructures, formations, accès aux talents et aux marchés, sécurité juridique, etc.) mais également par un environnement fiscal compétitif tant au niveau des entreprises que des personnes physiques.

03

D'un point de vue fiscal, différents axes devraient être examinés au niveau fédéral (ajustement des règles au vu du pilier 2, impôt anticipé). Au niveau du canton de Vaud, c'est la fiscalité des personnes physiques qui retient toute l'attention tant au niveau de l'impôt sur le revenu que de l'impôt sur la fortune de par une fiscalisation parmi les plus élevées de Suisse.



Contacts

Janick Pochon

Responsable pour le canton de Vaud
de la fiscalité des entreprises
KPMG Suisse

+41 58 249 46 45

+41 79 193 18 30

jpochon@kpmg.com

Dominik Weber

Responsable médias
KPMG Suisse

+41 58 249 55 71

+41 79 281 42 64

dominikweber1@kpmg.com



kpmg.com/socialmedia

L'information contenue ici est de nature générale et ne prétend en aucun cas s'appliquer à la situation d'une personne physique ou morale quelconque. Même si nous mettons tout en œuvre pour fournir une information précise en temps opportun, nous ne pouvons pas garantir que cette information est fidèle à la réalité au moment où elle est reçue ou qu'elle continuera de l'être à l'avenir. Cette information ne saurait être exploitée sans un conseil professionnel basé sur une analyse approfondie de la situation en question. Les prescriptions réglementaires relatives à l'indépendance de l'auditeur déterminent l'étendue de la collaboration avec les clients d'audit. Si vous souhaitez en savoir plus sur la manière dont KPMG SA traite vos données personnelles, veuillez lire notre Privacy Policy que vous trouverez sur notre site Internet www.kpmg.ch.

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

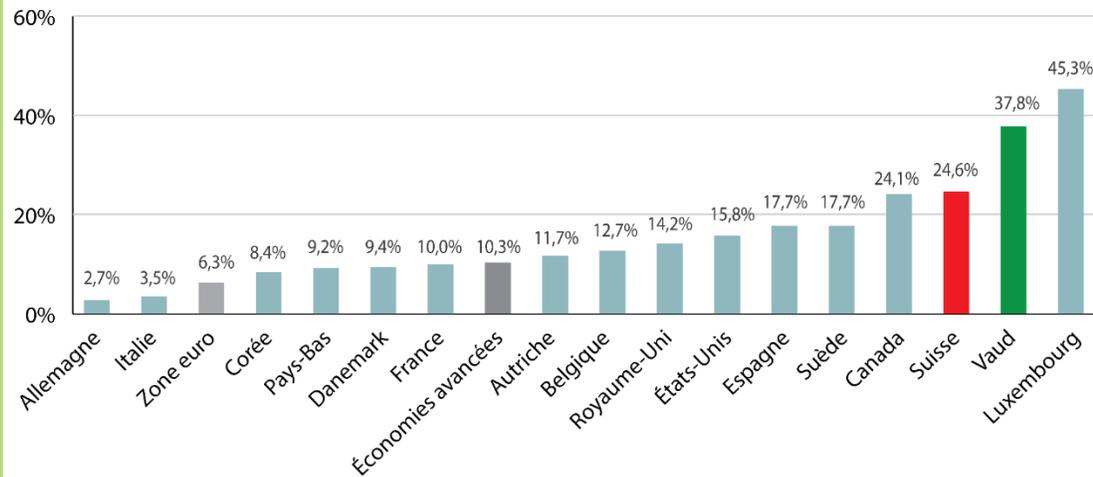
Document Classification: KPMG Public

LA FISCALITÉ COMME OUTIL D'INCITATION

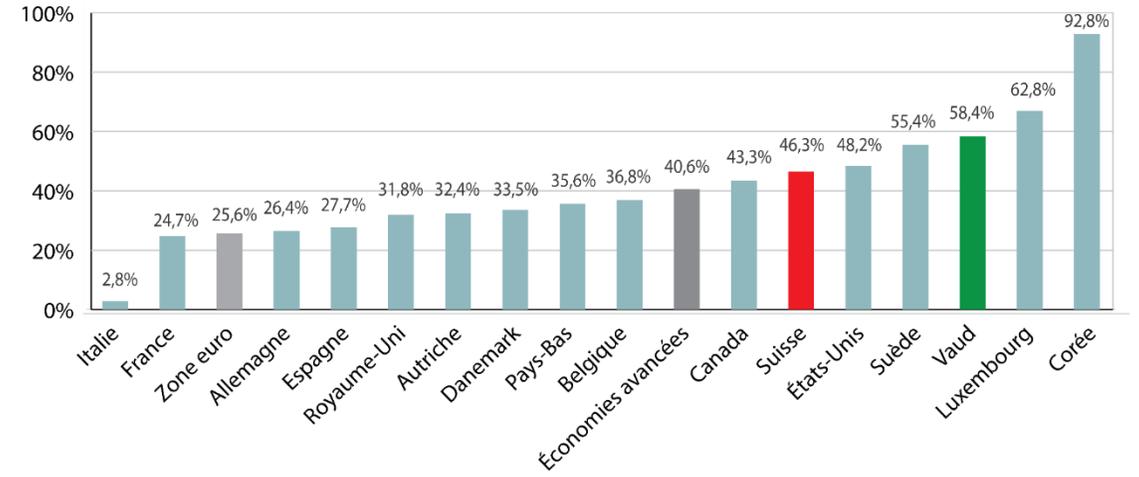
Philippe Miauton, Directeur de la CVCI

LE CANTON DE VAUD: PARMIS LES MEILLEURS

Évolution du nombre d'emplois entre 2002 et 2022



Évolution du PIB entre 2002 et 2022



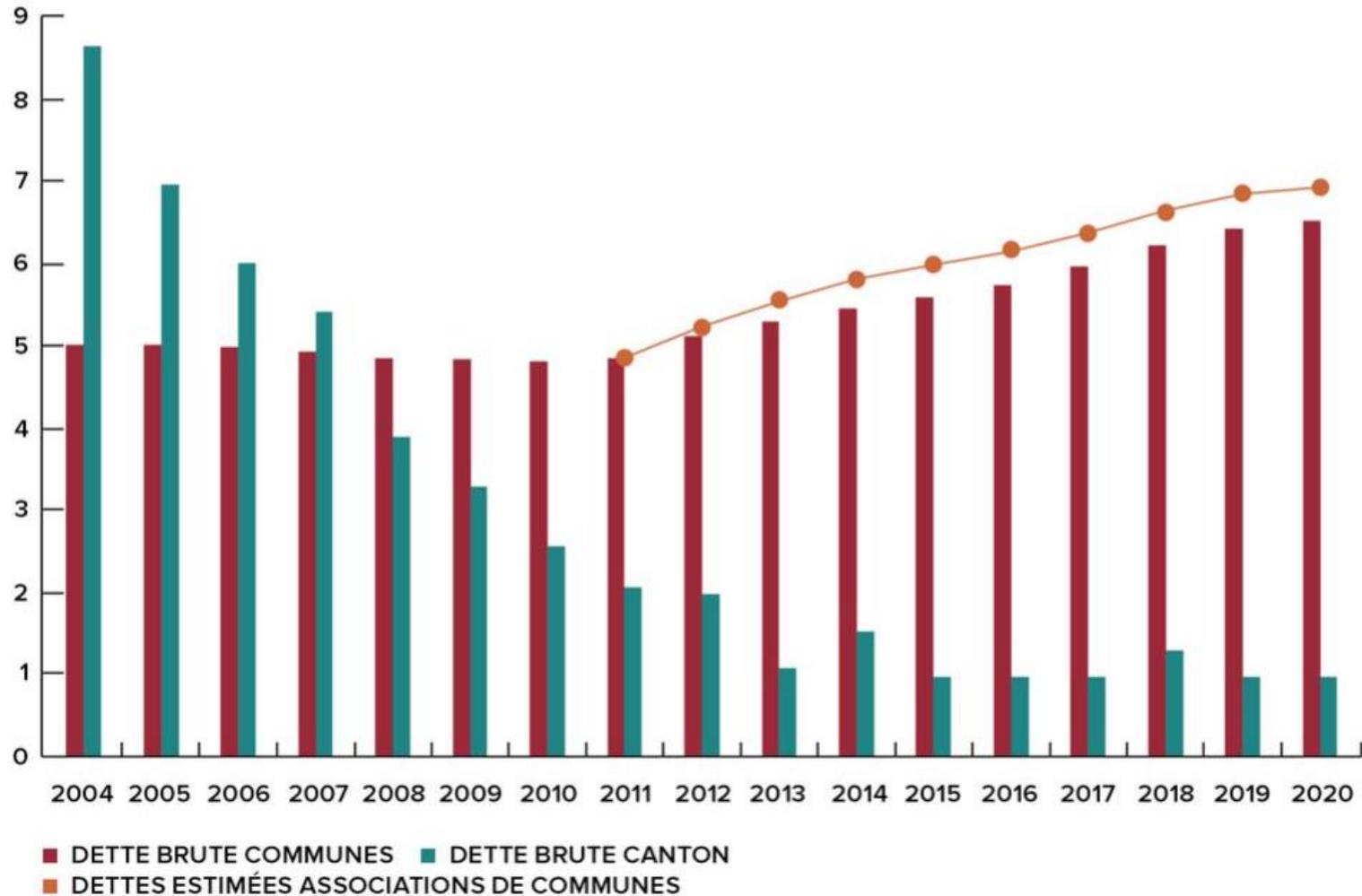
Note : Évolutions et croissances cumulées, pour Vaud, la Suisse et une sélection de pays et de groupes.

Sources: QUANTITAS/HES-SO, SECO, OFS, FMI, Observatoire BCV de l'économie vaudoise, Commission Conjoncture vaudoise

Cf. étude «De la crise des subprimes à celle du Covid, le miracle vaudois», septembre 2021. Données mises à jour et recalculées en novembre 2023.



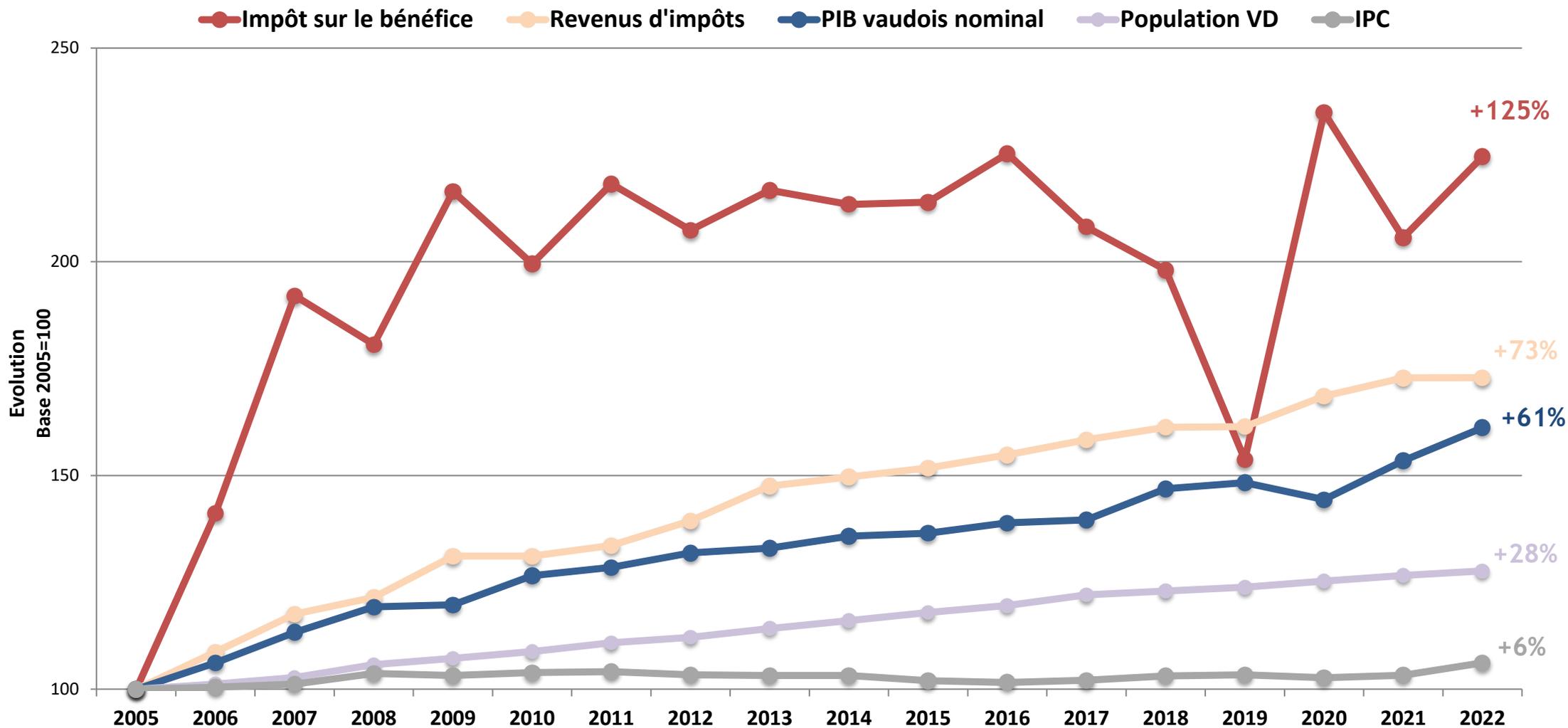
ÉVOLUTION DES DETTES BRUTES DU CANTON ET DES COMMUNES VAUDOISES (EN MILLIARDS DE FRANCS)



Source : Union des Communes vaudoises, avril 2022 (données Statistique Vaud)



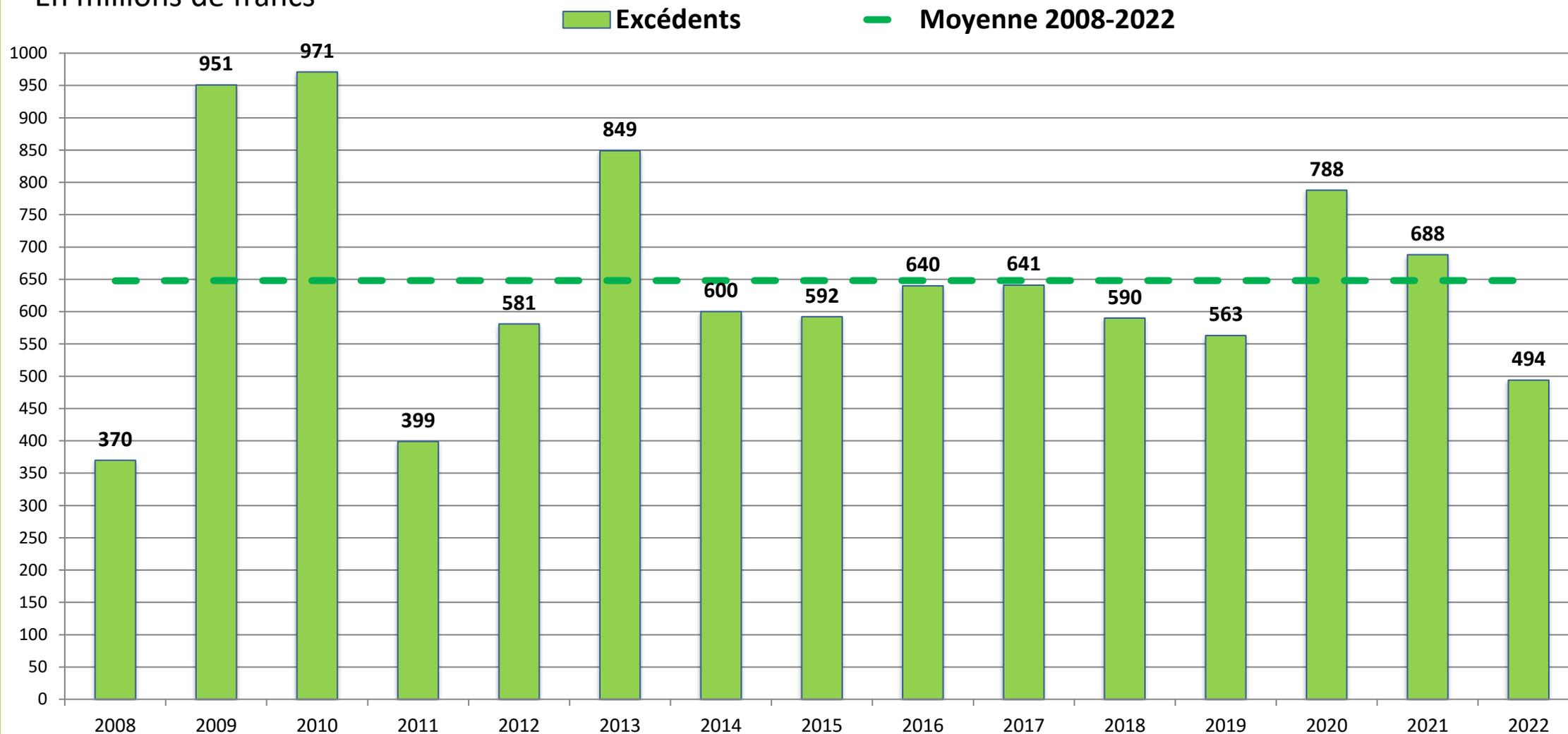
ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES VAUDOISES



(Source: StatVD, ACI, OFS)

DES FINANCES DURABLEMENT EXCÉDENTAIRES

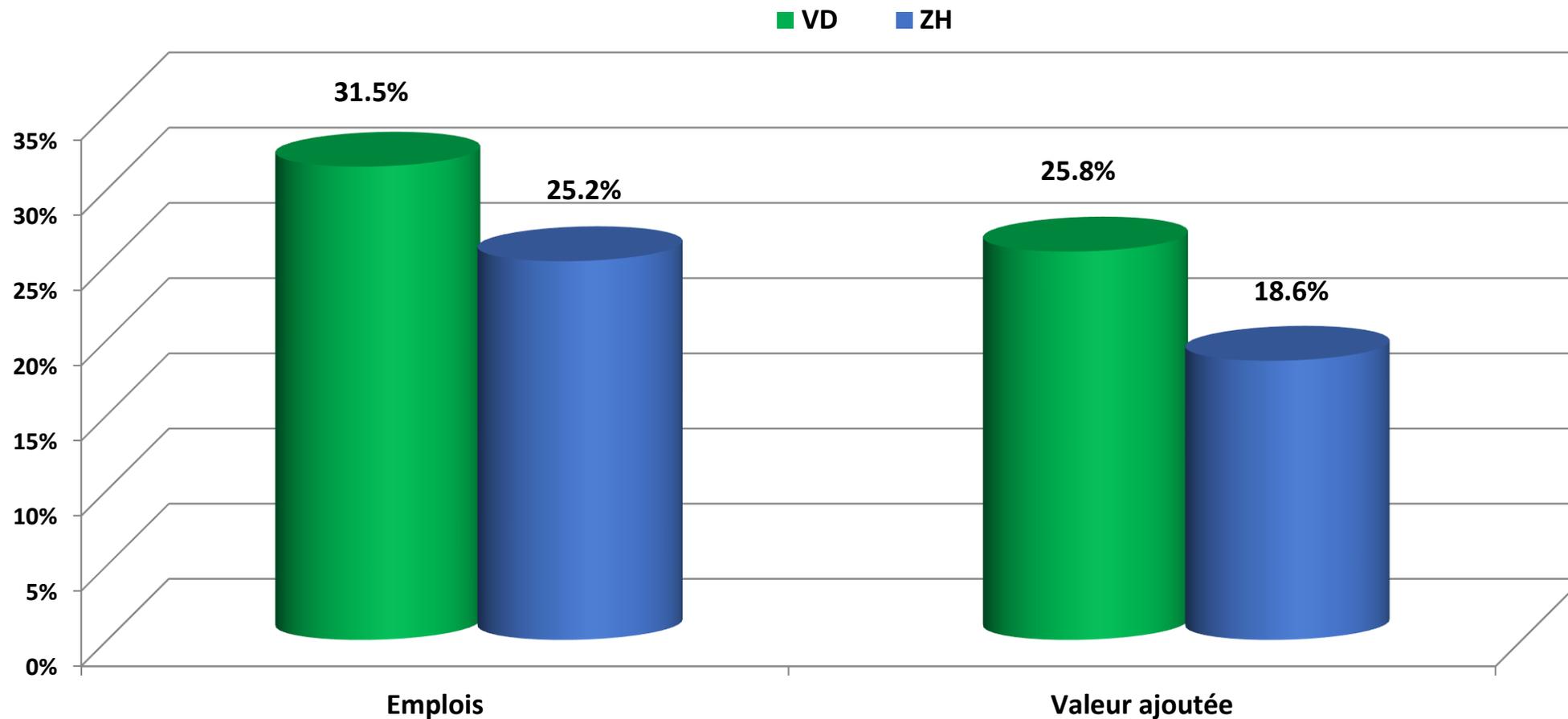
En millions de francs



(Source: Comptes de l'Etat de Vaud)

POIDS DE L'ÉTAT

Part de l'administration publique en 2022, par rapport au total des emplois et du PIB (valeur ajoutée totale)



Sources: QUANTITAS/HES-SO, SECO, OFS



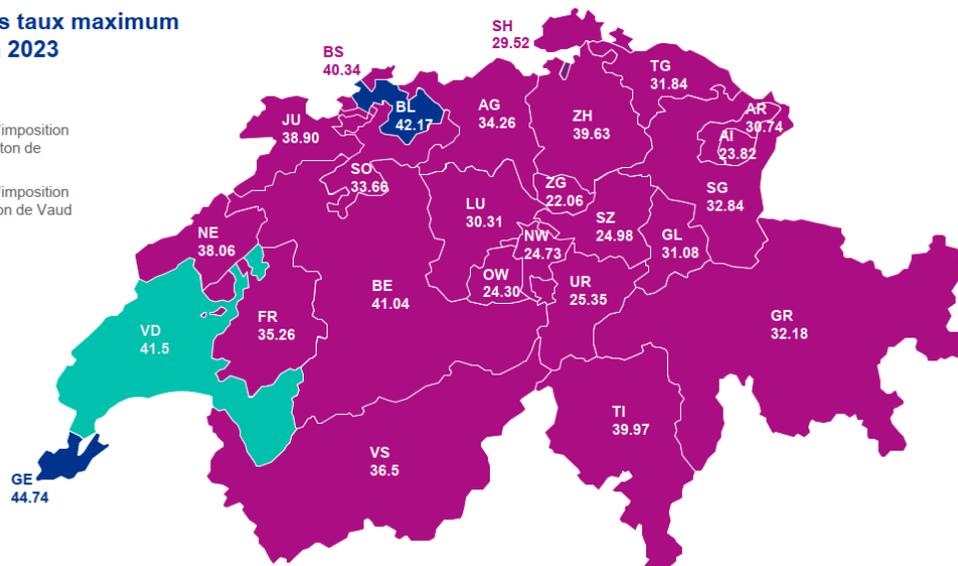
DÉFIS DES PERSONNES PHYSIQUES

Impôt sur le revenu

Comparaison des taux maximum entre cantons en 2023

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (41.5%)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (41.5%)

Chiffres en pour cent

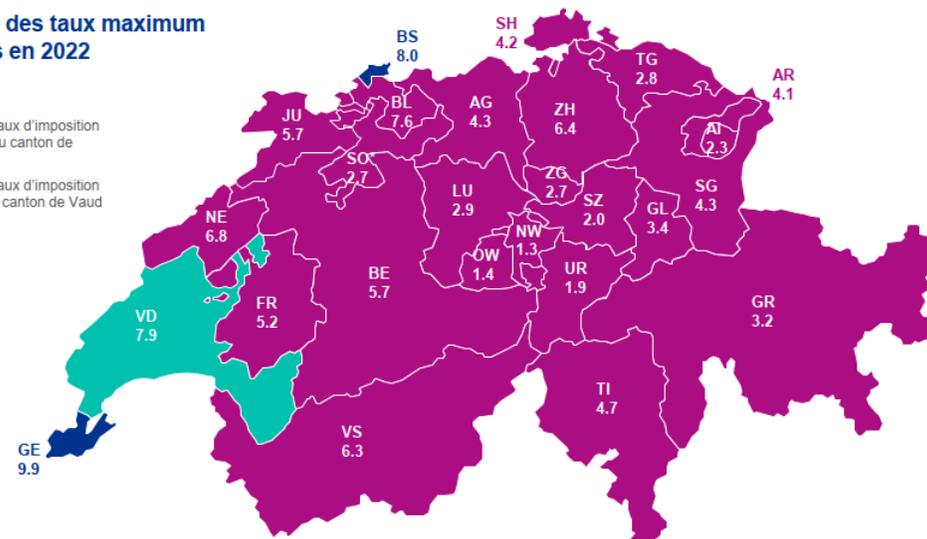


Impôt sur la fortune

Comparaison des taux maximum entre cantons en 2022

- Canton de Vaud
- Cantons avec un taux d'imposition supérieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)
- Cantons avec un taux d'imposition inférieur à celui du canton de Vaud (7.9‰)

Taux en pour mille



(Source: KPMG Suisse, «Baromètre fiscal vaudois 2023», p. 29 et p. 34)

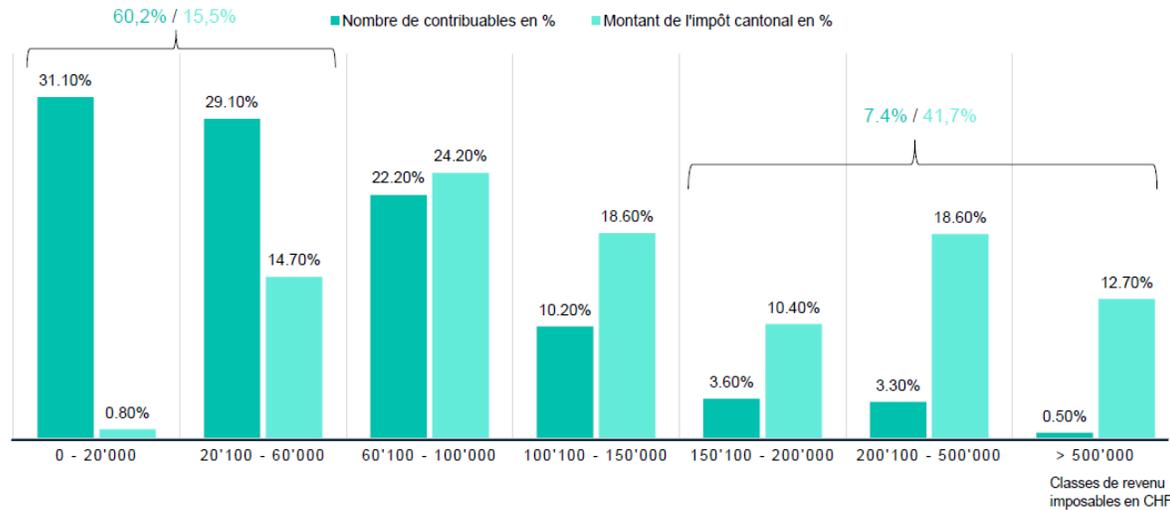


SOIGNER LE POUVOIR D'ACHAT



CONTRIBUABLES PRÉCIEUX

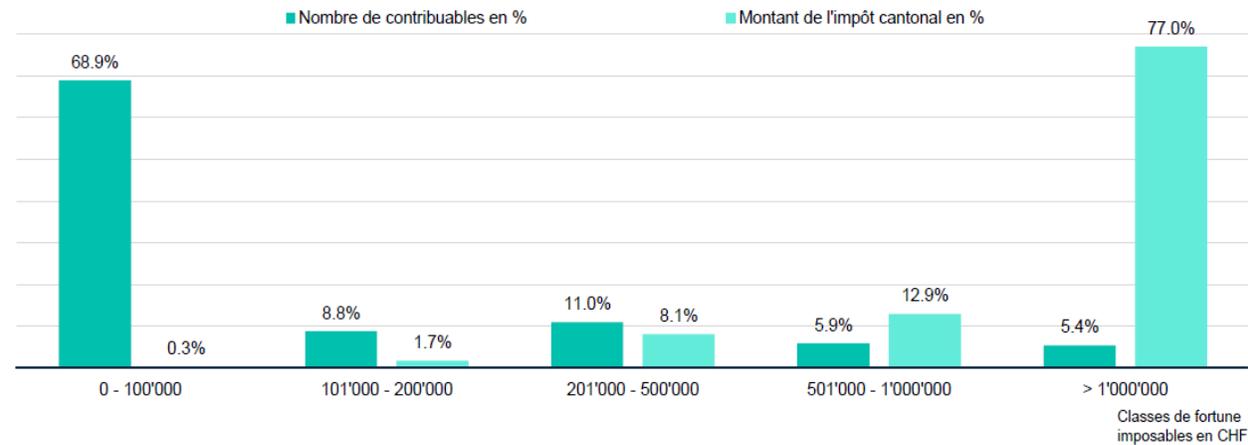
Vaud: Participation à l'impôt sur le revenu cantonal par contribuable (2019)



Le 60,2% des contribuables vaudois dispose de revenus imposables inférieurs à CHF 60'000 et génère 15,5% des recettes en matière d'impôt sur le revenu, alors que le 7,4% des contribuables dispose de revenus imposables supérieurs à CHF 150'000 et génère plus de 41,7% des recettes.

Note: Chiffres de l'année 2019, nombre de contribuables: 403'142, produit de l'impôt cantonal (en mio): CHF 3'128.1,
Source: DGF / calculs STATVD
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.08.xlsx

Vaud: Participation à l'impôt sur la fortune par contribuable (2019)



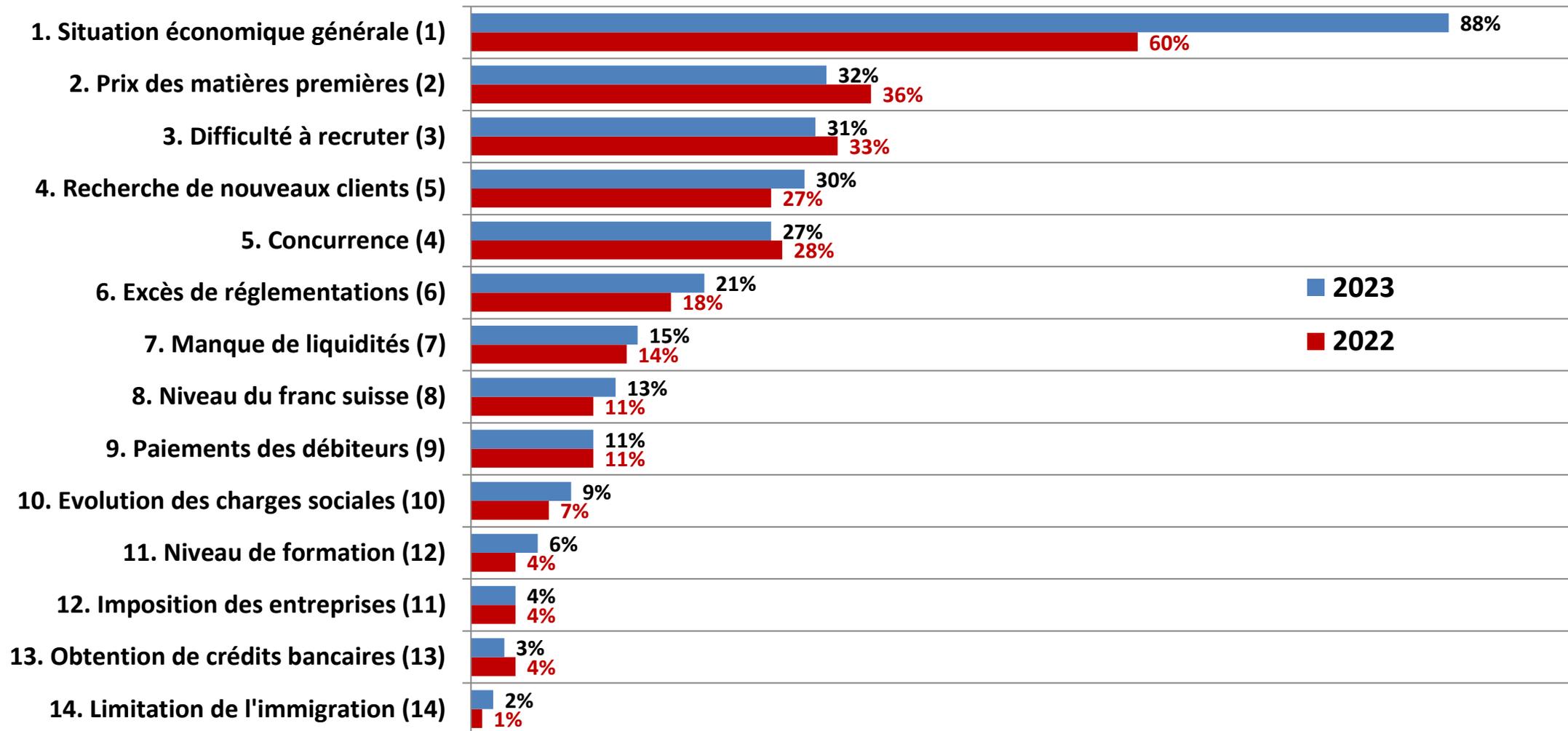
Le 68,9% des contribuables vaudois dispose d'une fortune imposable inférieure à CHF 100'000. En termes de recettes, le 5,4% des contribuables dispose d'une fortune supérieure à CHF 1 million et s'acquitte de plus de 77% des rentrées en matière d'impôt sur la fortune.

Note: Chiffres de l'année 2019, nombre de contribuables: 386'121, produit de l'impôt cantonal (en mio): CHF 485.4
Source: DGF / calculs STATVD
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_18/Tableaux/T18.02.15.xlsx

(Source: KPMG Suisse, «Baromètre fiscal vaudois 2023», p. 26 et p. 27)



DÉFIS DES ENTREPRENEURS



ATTRACTIVITÉ: GARDER ET ATTIRER

- Fortune / outil de travail
- Capital
- Actions non cotées en bourse / outil de travail



INITIATIVE

INITIATIVE POPULAIRE CANTONALE VAUDOISE

Baisse d'impôts pour tous

Redonner du pouvoir
d'achat à la classe
moyenne

Plus d'infos sur www.baisse-impots.ch



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Philippe Miauton

Directeur de la CVCI

Philippe.miauton@cvci.ch

+41 79 277 68 41

